ABRÉGÉ
DE LA PROCÉDURE
CRIMINELLE
INSTRUITE AU CHATELET DE PARIS;

Sur la dénonciation des Faits arrivés à Verſailles dans la journée du 6 Octobre 1789.

Contenant les Pieces les plus intéreſſantes relatives à cette Procédure.

Prix, 18 ſous.



A PARIS;

Chez GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, rue du Hurepoix, n°. 17.

1790.



PROCÉDURE CRIMINELLE,

Instruite au Châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 Octobre 1789.

CETTE procédure mémorable, qui suppose le plus lâche et le plus criminel des attentats, fera sans doute époque dans nos annales. Ils est bon qu'elle soit connue, et de la génération actuelle, et de nos neveux; il faut que le pauvre, comme le riche, puisse la parcourir. C'est un tribut que la nation doit payer à tous ceux qui la composent; mais comme ce volumineux répertoire, et par son prix, et par son étendue, ne peut convenir à tout le monde, c'est rendre un service essentiel au public, que de lui en présenter l'extrait, où il trouvera, dans toute leur pureté, les dispositions qui le composent.

Dénonciation du Comité des Recherches de Paris.

LE comité s'est attaché, depuis sa création, à rechercher avec un zèle infatigable les auteurs de la conspiration formée, au mois de Juillet dernier, contre l'Assemblée Nationale et contre la ville de Paris, conspiration dans laquelle, sous prétexte de conciliation et de précaution pour la tranquillité publique, on a si cruellement surpris la religion d'un Roi protecteur de la liberté, et le premier ami de son peuple.

Le comité s'est également empressé de rechercher les auteurs d'une autre conspiration, dont le but paroît avoir été de lever clandestinement des troupes, d'exciter des troubles, et d'en profiter pour entraîner le Roi loin de son

séjour, et rompre la communication entre lui et l'Assemblée Nationale.

Le comité se propose aujourd'hui de dénoncer un autre crime, dont la recherche ne l'a pas moins occupé depuis son origine, crime qui paroît appartenir à une source différente, et qui a excité l'indignation et la douleur de tous les bons citoyens, crime déjà constaté par la notoriété publique, et qui seroit déféré depuis long-tems si le comité n'avoit pas cru devoir employer d'abord tous les moyens qui sont en son pouvoir pour en rechercher les auteurs.

Ce forfait exécrable, qui a souillé le château de Versailles dans la matinée du Mardi 6 Octobre, n'a eu pour instrumens que des bandits, qui, poussés par des manœuvres clandestines, se sont mêlés et confondus parmi les concitoyens. Le comité ne rappellera point tous les excès auxquels tous ces brigands se sont livrés, et qu'ils auroient multipliés, sans doute, s'ils n'avoient été arrêtés par des troupes nationales, destinées à réprimer les désordres et à assurer la tranquillité du Roi et de l'Assemblée Nationale. Elles remplirent à leur arrivée cet objet sacré dont elles s'étoient fait la loi par le serment de fidélité, de respect pour le Roi, qu'elles avoient renouvellé à Versailles. Placées à l'extrêmité du château dans les postes que le Roi avoit ordonné de leur confier, elles s'occupèrent a y maintenir le bon ordre. Tout paroissoit sage, graces à leur zèle et aux dispositions sages de leur commandant. La confrairie et l'harmonie régnoient partout; on ne parloit que de reconnoissance, d'amour, de fraternité, lorsqu'entre cinq à six heures de la matinée du mardi, une troupe de ces bandits armés, accompagnée de quelques femmes et d'hommes déguisés en femmes, fit, par des passages intérieurs du jardin, une irruption soudaine dans le château, enfonça les gardes-du-corps en sentinelle dans l'intérieur, força les portes, se précipita vers les appartemens de la Reine, massacra quelques-uns des gardes qui veilloient à sa sûreté, et pénétra dans cet appartement que Sa Majesté avoit à peine eu le tems de quitter pour se retirer auprès du Roi. La fureur de ses assassins ne fut réprimée que par les gardes nationales, qui, averties de ce carnage, accoururent de

eurs postes extérieurs pour les repousser et arracher de leurs mains d'autres gardes-du-corps qu'ils alloient immoler.

Le comité considérant que des attentats aussi atroces, s'ils restoient sans poursuites, imprimeroient à l'honneur de la capitale et au nom français une tache ineffaçable :

Estime, que M. le procureur-syndic doit, en vertu de la mission qui lui a été donnée par les représentans de la commune, et en continuant les dénonciations précédemment faites d'après les mêmes pouvoirs, dénoncer les attentats ci-dessus mentionnés, ainsi que leurs auteurs, fauteurs et complices, et tous ceux qui, par des promesses d'argent, ou par d'autres manœuvres les ont excités et provoqués. Fait audit comité, ce 23 Novembre 1789. *Signé* Agier, Perron, Oudan, Garan de Coulon et Brissot de Warville, avec paraphes.

Dépositions.

Ces dépositions faites en vertu d'un décret de l'assemblée nationale du 25 Octobre, et d'une ordonnance du Châtelet du premier Décembre suivant, sont au nombre de 393 dont on va lire l'extrait. L'original ne contient absolument rien d'intéressant ni de curieux, qui ne se trouve ici.

M. Pelletier, à Paris rue Neuve-des-Petits-Champs, qu'il a appris par des bruits publics, que M. d'Orléans fomentoit un parti pour s'emparer de l'administration du royaume. Que MM. de Mirabeau et de la Clos sont ses principaux agens ; que le premier, s'efforçant de gagner M. Mounier, lui avoit dit : « Eh ! Mais, bonhomme que » vous êtes ! Qui est-ce qui vous a dit qu'il ne faut pas » un Roi ? Mais que vous importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII ? Voulez-vous que ce soit toujours le bambin qui nous gouverne ? » Que le 6 Octobre il entendit M. de Mirabeau dire à un particulier, en parlant des citoyens de Paris : « Le peuple a besoin qu'on lui fasse faire de tems en tems le saut du tremplain. » Et qu'enfin, il avoit entendu dire que ce jour-là, M. de la Clos, habillé en femme, dirigeoit cette portion du peuple qui fit une irruption dans les appartement du château.

M. Peyrilhe, professeur de chymie, à Paris rue du Paon, ne sait rien.

M. Campy, secrétaire du Roi, rue Thevenot, *rien.*

M. Bergasse, député, que le 6 Octobre, on disoit à Versailles qu'il étoit tems d'égorger la Reine, et de se délivrerde la cabale qu'elle protégoit; et que depuis long-tems divers personnes paroissoient occupées d'un projet de faire M. le duc d'Orléans régent du royaume.

M. Regnier, à Paris, rue du faubourg Saint-Denis; que le 6 Octobre, il fut arrêté à Versailles par un groupe de femmes qui lui ont demandé sa cocarde; que, parmi elles, il a vu des hommes déguisés en femmes, qui avoient du rouge et la barbe un peu longue.

M. de Rulhieres, de l'accadémie Française, *rien.*

M. Magin, huissier audiencier de la prévoté, *rien*; si ce n'est qu'il a vu à Versailles une femme remuer un canon avec autant de force et d'agilité qu'un homme.

M. Perseval, fermier général, *rien*, si ce n'est qu'il avoit été saisi à Marseille, par les employés de la ferme, sur un capitaine venant de Nice, 12 poignards, et peu après 17 autres, sur un capitaine venant de Gène; qu'ils furent brisés à Paris, et que le garçon de bureau en donna les débris à un épicier près Saint-Eustache.

M. Tardivet, à Paris, passage des petits peres; que le 5 Octobre, il a été entendu à travers la grille du château de Versailles où il étoit en faction : *J.. F.. de galonné, ton tour viendra, avant qu'il soit long-tems*; que le 6 au matin, étant dans la grande salle, il a entendu des gens criant : *où est cette sacrée coquine? il faut lui manger le cœur* : que s'étant porté vers l'appartement de la reine, pour empêcher ces gens d'y entrer, ils l'ont fort maltraité; qu'il a été obligé d'endosser l'habit de domestique, à la faveur duquel il s'est sauvé à Saint-Cloud, et de-là à Paris.

M. Dugranger, autre garde-du-corps; que, parmi les femmes déguisées en hommes, il en a remarqué une célèbre par sa jolie figure, marchande d'huitres, rue de Richelieu.

M. Moliene, premier commis des finances, *rien.*

M. Bremont, avocat au parlement; qu'il a entendu dire par des femmes de la lie du peuple, dans un moment où la reine étoit dans un petit appartement, ces mots : *la voilà la sacrée putain : il faut l'emmener*

au Val de grace; que d'autres femmes de la même classe ajoutoient : *nous n'avons pas besoin de son corps : il faut seulement porter sa tête à Paris.*

M. Duveyrier, avocat, que M. Bouchard, garde du Roi, lui avoit dit qu'une foule d'hommes armés s'étant précipités dans la salle dans laquelle étoient, cinq à six gardes du Roi, M. de Varicourt, en sentinelle à la porte de l'appartement de la reine, entra dans l'antichambre, en criant à Mad. Thibaut de sauver la reine; que celui-ci ayant reçu un coup de sabre sur le bras, tira son coup de mousqueton, et fut massacré à l'instant; et que ces hommes se sont ensuite introduits dans l'appartement de la reine où elle n'étoit plus.

M. Sirop, drapier à Versailles, *rien.*

M. Lesieur, Huissier au bailliage de Versailles; *rien.*

M. Arnaud, garde du Roi, *rien*, si ce n'est qu'il a vu, le 6, un homme, dans la cour de marbre, tirer un coup de pistolet d'arçon, qui a porté sur un particulier.

M. l'abbé Fauchet; qu'on lui a dit que, dans le nombre des hommes déguisés en femmes, à la journée du 6, étoit M. le duc d'Aiguillon, et que M. de Mirabeau avoit dit, dans un groupe de députés réunis, dans la salle de l'assemblée, *qu'un homme essentiel, et sur lequel ils devoient le plus compter, leur manquoit dans ce moment*, et que M. l'abbé Duprez, prêtre de Saint-Roch, lui avoit dit qu'un curé, député à l'assemblée, étant retiré dans un angle de la salle, avoit entendu M. d'Orléans et M. de la Touche, son Chancelier, tenir ensemble une conversation qui tendoit à des complots nuisibles au bien de l'état.

M. de Miomandre, garde du Roi; qu'on a entendu M. Destaing dire aux Gardes : « Messieurs, ne sortez » pas, ou vous serez massacrés : moi-même j'ai voulu » sortir, et on m'a tiré huit coups de fusils. Je ne suis » plus le maître; et, si vous allez plus avant, je ferai fermer la grille », qu'une foule de son armée enfoncèrent les portes du château, et forcèrent les gardes à quitter les salles; qu'ils disoient, en parlant de la Reine : *Nous voulons couper sa tête, son cœur, et fricasser ses foies; et cela ne finira pas là;* qu'il vola à l'ap-

partement de la reine, en ouvrit la porte, et cria à une dame qu'il apperçut : « Madame, sauvez la reine, on en veut à sa vie ; je suis seul contre deux milles tigres ; mes camarades ont été forcés de quitter leur salle » ; qu'étant a l'infirmerie, où les blessures qu'il avoit reçues dans cette journée l'avoient obligé de se retirer, il avoit oui dire à M. le marquis de Valfond, que le 5 octobre, dans l'après-midi, M. de Mirabeau avoit passé dans les rangs du régiment de Flandres, portant un sabre nud pendant à sa main, et a dit aux soldats : « Mes amis, prenez garde a vous : vos officiers et les gardes du Roi ont formé une conspiration contre vous ; les gardes du Roi viennent d'assassiner deux de vos camarades devant leur hôtel, et un troisième dans la rue Satori. Je suis ici pour vous défendre ».

M. Basset, limonadier à Versailles, *rien* ; et Elisabeth Panier, sa femme, n'en dit pas davantage, si ce n'est qu'elle a vu tomber un garde du Roi de dessus son cheval ; qu'un quart-d'heure après, elle a vu le même cheval abandonné sur la place, ayant une jambe cassée ; que des gens l'on traîné sur la place d'armes, l'ont fait rôtir et l'on mangé.

Claudine Normand, veuve d'un parfumeur de Versailles ; *rien*, si ce n'est qu'un sieur Charpentier s'est vanté, chez elle, d'avoir cassé le bras à M. de Savonnières, d'un coup de fusil.

M. de la Brousse, ancien chevau-léger : que le sieur Blaizot, libraire à Versailles, lui avoit dit, environ douze jours avant l'événement du 5 que s'étant trouvé chez M. de Mirabeau, celui-ci, après avoir fait retirer trois secrétaires, et après avoir fermé la porte, lui dit ! « Que par amitié pour lui, il vouloit le prévenir que, dans peu, il verroit de grands malheurs, des horreurs, même du sang répandu a Versailles ; qu'il l'avertissoit pour dissiper toutes ses inquiétudes personnelles, parce que les bons citoyens comme lui n'avoient rien à craindre » ; et que le sieur Blaisot avoit été d'autant plus affecté de cette prédiction, que M. de Mirabeau lui en avoit déja fait une, dont il avoit pris note, et qui s'étoit vérifiée.

M. Voisin, chirurgien des gardes de Monsieur, *rien*, si ce n'est qu'il a soigné M. de Savonnières ; que les gens

armés ont fait les plus puissans efforts pour assassiner ce garde du roi, et qu'il avoit entendu dire que le sieur la Bouche, propriétaire des bains à Versailles, avoit dit que, voulant se rendre de Toulouse à Bordeaux, un chevalier de Saint-Louis lui dit : » vous ne trouverez pas » Versailles dans l'état où vous l'avez laissé «.

M. Blaizot, Libraire à Versailles, que dix à douze jours avant la journée du 6, M. de Mirabeau lui avoit dit : » qu'il croyoit appercevoir qu'il y auroit des évènemens malheureux à Versailles ; mais que les honnêtes gens, et ceux qui lui ressembloient, n'avoient rien à craindre «. Que, quelques jours après, il avoit entendu dire à un particulier : « j'ai une lettre qui m'est venue d'un tel, dans laquelle il me marque qu'il a peur pour moi ; qu'il se répand dans les environs un bruit qu'il doit arriver à Versailles quelques évènemens sinistres, qu'il le prie de lui donner de ses nouvelles, & que lui, sieur Blaizot, croyoit que cette lettre venoit de Toulouse ». Qu'il a entendu, par des particuliers qu'il n'a pu distinguer, tenir des propos contre les gardes du roi, tendans à assassiner et massacrer ; qu'il a entendu particulièrement une voix qui disoit : « Que j'aurois de plaisir si je mettois la main le premier sur cette bougresse-là, et lui couper le cou sur la première borne ».

Magdeleine Normand, parfumeuse, *rien*, si ce n'est qu'elle sait que le repas donné par les gardes-du-corps aux officiers du régiment de Flandres, avoit beaucoup indisposé contre eux le peuple de Versailles.

Arnauld, premier valet de garde-robe de Monsieur, *rien*.

M. Maubuchon, perruquier, *rien*.

M. Gondran, médecin à Paris, rue des Saussaies, *rien* que ce que tout le monde a pu voir et entendre.

M. Bache, fils, à Paris, rue des Boucheriés Saint-Honoré, pas plus que le précédent.

M. Brousse des Faucherets, lieutenant de maire à Paris, rend compte de tout ce qui s'est passé ce jour là à l'hôtel-de-ville, et que tout le monde sait ; et il ajoute que, sur les trois heures après-minuit, arriva à l'Hôtel commun une troupe de femmes, à la tête desquelles étoit Magdeleine Chabry, dite Louison, qui disoit avoir eu une audience

particulière du roi qui l'avoit embrassée; que la plupart de ces femmes, soupant dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, se livrèrent aux propos les plus scandaleux; que, s'étant approché de l'une d'elles, il l'entendit très-distinctement dire : « Ah ! cette petite Marie-Antoinette, si nous l'avions attrapée, nous l'aurions fait danser comme il faut ! » et qu'elle ajouta : « c'est bien ce qu'elle mérite, car elle seule est la cause de tous les maux que nous souffrons «.

M. Roussile de Chantereux, médecin à Paris, rue du Hazard. Que le premier octobre, il a été mandé dans une société, pour y recueillir par écrit les motions qui consistoient, 1° en un projet d'enrôlement d'un nouveau corps de troupes, surnuméraires des gardes-du-corps; 2°. en une annonce de divers régimens prêts à s'approcher de Paris et de Versailles; 3°. en un projet de faire enclouer 4 canons de Paris, en subornant un certain nombre d'hommes par chaque district. Que les 10 et 11, il a recueilli d'autres particularités, sous la dictée de M. Rafié, médecin, relativement à la faction d'Orléans; qu'il s'agissoit, dans ce parti, de créer une régence du royaume; que M. d'Orléans étoit désigné pour cette place; et que cette faction devoit profiter de l'occasion du voyage du Roi à Metz, pour assurer le succès de l'entreprise, appuyée d'ailleurs par plusieurs suffrages en l'assemblée nationale.

M. Baudard, l'un des cent-suisses, *rien*.

M. Valdony, autre cent-suisse, pas davantage.

M. Bernard, aussi cent-suisse, *rien*, si ce n'est qu'il a vu un homme déguisé en femme, et vêtu d'un deshabillé blanc, qui avoit pissé par-dessus les pierres d'appui qui supportent la grille du château.

M. de Blois, représentant de la commune de Paris, *rien*, que tout le monde ne sache de ce qui s'est passé à l'hôtel-de-ville, où une troupe innombrable de citoyens, de tout sexe et de tout âge, a forcé MM. Bailly et de la Fayette à leur promettre de partir pour Versailles.

M. l'abbé Dupré, de S. Roch; que M. l'abbé Paulmier, son confrère, tenoit d'un laïc que celui-ci avoit ouï dire à un ecclésiastique, député en l'assemblée na-

tionale, que, s'étant retiré dans un angle de la salle, il y vit entrer M. le duc d'Orléans, et un autre qu'il crut être M. de la Touche, à qui le premier dit : eh bien ! le coup est donc manqué ! et que l'autre lui avoit répliqué : oui, parce qu'un troisieme nous a manqué : et n'a-t-on pu gagner Destaing, reprit M. le duc d'Orléans ? Non, répliqua l'autre, &c.

M. de Valfond, lieutenant-colonel du régiment de Flandres. Que le 5 octobre, dans l'après-dîné, étant à la tête de son régiment, sur la place d'armes à Versailles, il a vu M. de Mirabeau ayant un sabre nud sous le bras, et lui a dit : « vous avez l'air de Charles XII ; et à quoi M. de Mirabeau lui répondit : » on ne sait ce qui peut arriver ; il faut toujours être en état de défense, &c.

M. Lourdet, maître des comptes, *rien*, que ce qui s'est passé publiquement à l'hôtel-de-ville.

M. Lourdet de Santerre ; aussi maître des comptes, rien de plus.

M. Fissour, agent de change et représentant de la commune ; que, le 4 octobre, cinq ou six grenadiers frappant avec force à la porte du comité de Police, où étoit réunie la commune, l'un d'eux dit à M. de la Fayette : « mon général, nous sommes députés par les six compagnies de grenadiers : nous ne vous croyons pas un traître ; nous croyons que le gouvernement vous trahit ; il est tems que tout ceci finisse ; nous ne pouvons pas tourner nos armes contre des femmes qui demandent du pain ; le comité de subsistance vous trompe ; il faut le renvoyer ; nous voulons aller à Versailles exterminer les gardes du corps et le régiment de Flandres, qui ont foulé aux pieds la cocarde nationale. Si le roi de France est trop foible pour porter sa couronne, qu'il la dépose ; nous couronnerons son fils, et tout ira mieux, etc. ; qu'au même instant, M. de la Fayette sortit avec ses grenadiers, se rendit sur la place de Grève, où il harangua les grenadiers assemblés, et remonta au comité.

M. Duquesnoy, grand maître des eaux et forêts, *rien*.

M. Sentex, médecin, *rien*.

M. de la Vigne, avocat ; qu'il a entendu dire que l'insurrection du 5 octobre avoit commencée par les mouvemens auxquels a donné lieu une petite fille, que l'on dit être partie du quartier St. Eustache ou des halles, être entrée dans un corps-de-garde, s'être emparé d'un tambour, et poussant des cris relatifs à la cherté du pain.

M. l'abbé le Fevre, *rien*, si ce n'est qu'il a pensé être accroché à la lanterne de la Grève, le 6 octobre, et qu'il y a entendu dire que l'hôtel-de-ville étoit composé d'aristocrates qui s'entendoient avec le roi.

M. Mianné, à Paris, rue du Four, Faub. St. Germ. que sa blanchisseuse lui a dit qu'on étoit venu sur son batteau, proposer à elle et à ses compagnes 6 et 12 liv. pour aller à Versailles ; que c'étoit un homme déguisé en femme qui avoit fait cette proposition ; qu'elle le connoissoit, et qu'elle blanchissoit son valet de chambre.

M. l'abbé Paulmier, de S. Roch ; qu'il a entendu dire à quelqu'un, qu'il ne peut indiquer, la conversation que nous avons rendue plus haut, entre M. d'Orléans et M. de la Touche.

M. l'abbé Brujas, aumônier du roi, *rien*.

M. Girin de la Morte, capitaine à la suite d'infanterie ; qu'il a entendu, pendant un mois, et toujours par le même orateur, les motions faites sous le passage qui conduit au cirque du Palais-Royal, et qui consistoient à ce que les princes des branches de Conti, de Condé et de Bourbon fussent exilés du royaume, comme donnant des conseils pernicieux au Roi dont la foiblesse étoit connue, et de chasser du royaume les Polignac, comme donnant des conseils honteux à la reine : que les citoyens devoient faire le serment de défendre l'Asssemblée nationale, M. Necker et M. le duc d'Orléans ; que chacun devoit aller signer ces motions au café de Foix ; et qu'il a lu plusieurs placards, en vers ou en prose, sur la porte du cirque et sur les arbres, à la louange de M. le duc d'Orléans ; que le dimanche 4 Octobre, à ce que lui déposant a appris depuis quelques jours, par un particulier qu'il croit ecclésiastique, et logé rue Neuve-des-Bons-Enfans, à l'hôtel de la reine, et qu'il a vu au café Valois, M. le comte de Mirabeau arrivé vers neuf heures du soir

audit hôtel pour y parler à l'hôtesse, à laquelle il doit 16,000 livres, dit devant des personnes dont il ne croyoit pas être connu, et notamment du domestique dudit sieur abbé, que *sous peu d'heures on ver.o't bien des choses;* que le lundi, 5 octobre, à quatre heures du soir, il a été témoin, étant au Palais-Royal, qu'environ quinze particuliers mal vêtus, armés de bâtons, défendirent l'entrée du jardin à cinq cents hommes au moins de la garde nationale, qui étoient commandés par un chevalier de Saint-Louis; qu'il entendit des propos affreux et des menaces contre les gardes du Roi, en disant: il faut aller à Versailles les massacrer tous. Que lui déposant ayant été précédemment attaché à ce corps, partit sur-le-champ pour se rendre à Versailles, et prévenir de tout ce qui étoit à sa connoissance; que parvenu à la pompe à feu, près Chaillot, il fut arrêté par le peuple qui vouloit l'emmener avec eux; qu'il leur représenta qu'il alloit à Chaillot au musée des Demoiselles: qu'on le menaça de le mettre à la lanterne s'il ne suivoit; que lui, déposant, se voyoit forcé de prendre ce parti, lorsqu'une quantité prodigieuse de femmes firent diversion, dont le déposant profita pour se dérober, et monter à Chaillot, d'où il descendit par la montagne des Bons-hommes, et reprit la route de Versailles: il rencontra au Point-du-jour, deux personnes dans un cabriolet, dont l'une vêtue de l'habit national de Versailles, et l'autre en uniforme du régiment de Flandre, avec des épaulettes d'officiers, qu'il croit être de colonel; il leur dit ce qui se passoit, et rebroussèrent chemin par Saint-Cloud; qu'entre Sévre et Viroflay il rencontra beaucoup de peuple qui cheminoit vers Versailles, ainsi que quatre soldats du régiment de Flandre: les prémiers crioient (et notamment les femmes): *qu'elles emmeneroient la reine morte ou vive*, et que les hommes se chargeroient du Roi; et que les soldats, qui lui parurent de sang-froid, crioient: *vive la nation et le régiment de Flandre!* A six heures et demie ou environ, il arriva à la salle de l'Assemblée nationale, qui étoit remplie de peuple; qu'il fit part à M. l'évêque de Langres de tout ce qu'il avoit vu et dont ce prélat n'avoit aucune connoissance; il engagea, lui déposant, à faire part de tout cela à

MM. de Saint-Priest et de la Tour-du-Pin; qu'il partit effectivement dans cette intention, et en passant devant les grandes écuries du Roi, il prévint MM. de Mortmorin et de la Sonnoye, officiers supérieurs du régiment de Flandre, de l'arrivée du peuple à Versailles, ce qu'ils ignoroient; qu'il monta au château, cour des ministres; qu'il y trouva un grand détachement des gardes du Roi, rangés en bataille devant la grille; qu'il s'adressa au commandant de ce corps (M. le duc de Guiche et M. le marquis de Vilaine), qui parurent dans le plus grand étonnement, et conduisirent, lui déposant, jusques près le sallon du Roi; lui, déposant, monta seul dans la pièce qui précède le cabinet du Roi, et là il rendit compte à plusieurs seigneurs, et notamment à M. le garde-des-sceaux, de tout ce qui lui étoit arrivé; ce dernier sur-tout lui fit nombre de questions, et entra sur-le-champ dans le cabinet du Roi; que de suite il fut à l'appartement de la reine, parla à M. Campan, et lui rendit compte de ce qui concernoit la reine; que de-là, et après avoir couru différens dangers sur la place d'armes, où l'on tiroit fréquemment des coups de fusils près du corps-de-garde des gardes-françaises, il se rendit à l'Assemblée nationale, où la séance tenoit; qu'elle fut levée vers trois heures, et où il resta jusqu'à cinq; que de-là ayant entendu des coups de fusils, il se porta de nouveau au château; où il ne put pénétrer; mais a vu deux gardes du roi massacrés, et un troisième tenu sous les bras par deux gardes nationaux de Paris, qui cherchoient à le sauver, qui fut blessé d'un coup de pistolet tiré à bout-portant par un soldat de la milice de Paris, qu'on lui a dit depuis être du district de Saint-Honoré, et vit mener ce soldat par un détachement de la garde nationale, dans une salle, place Dauphine, et qu'un des gardes qui tenoit le garde du roi, piqué d'une telle action, vouloit étrangler ce soldat avec le cordon de son sabre; que dans l'après-midi dudit jour 6, il est revenu à Paris : observe qu'il y a environ cinq semaines il a appris d'un sieur Bouche, membre du district des capucins du marais, que le fils de son portier avoit travaillé chez l'armurier de M. le duc d'Orléans, à fabriquer des piques, et que ce particulier a dit l'avoir

dénoncé à son district : observe encore qu'il a entendu dire que M. le comte de Mirabeau, le lundi 5 octobre dans l'après-diné, avoit traversé les rangs du régiment de Flandres, ayant un sabre nud à la main, et une redingote grise, cherchant à animer les soldats contre leurs officiers, et les gardes-du-corps, et leur disant que les gardes-du-corps avoient déja tué deux de leurs camarades près la porte Satory, et que lui, déposant, ayant un jour parlé de ce fait à un officier d'infanterie, dont il ne sait le nom, ni le régiment, ni la demeure, et qu'il sait aller de tems en tems au café de Valois, cet officier lui répondit que ce ne pouvoit pas être le comte de Mirabeau, mais qu'il avoit vu et connu le comte de Gamache mêlé avec les soldats; que cette assertion a paru vraisemblable à lui, déposant, qui sait qu'il y a quelque ressemblance entre ces deux personnes, pour la taille et la stature.

M. Duval de Grandmaison, à Paris, rue de Richelieu. Que M. de la Motte, ancien garde du Roi, et inspecteur des chasses de feu M. le duc d'Orléans, lui a dit avoir vu jetter de l'argent des fenêtres du Palais-Royal, où logent le prince et ses enfans; et que lui-même a vu, en juillet et octobre differentes personnes distribuer de l'argent au Palais-Royal.

M. Poursin de Grandchamp, membre des représenrans de la commune; rien, que tout le monde n'ait vu, le 6 octobre à l'hôtel-de-ville.

M. Brard, employé aux barrières; *rien*.

M. Rouge, sous-brigadier des fermes; *rien*.

Mad. le Blanc, tenant l'hôtel de la Reine, rue Neuve-des-bons-Enfans; *rien*.

Anne Pottevin, tenant l'hôtel de Varsovie, même rue; que l'abbé de la Noue lui avoit dit tenir de son domestique, que le comte de Mirabeau a dit au portier de l'hôtel, le 12 juillet, en parlant des mouvemens de Paris : *On en verra bien d'autres*; qu'elle s'est informée de ce propos à son portier, qui leur a dit n'en avoir aucune connoissance; qu'elle connoît M. de Mirabeau depuis dix-neuf ans; qu'elle est sa créancière de 5 mille livres, pour ses habits de nôces, qu'il la tranquillisoit chaque jour sur sa créance, en lui disant qu'il *alloit être*

ministre, que cela étoit sûr; et que cependant, pour se liquider envers elle, M. de Mirabeau lui a remis un billet de 1000 livres, et des effets du sieur le Jay, fils, libraire, à diverses époques.

M. La Fisse, médecin; *rien.*

Mad. Favier, supérieure de l'infirmerie royale de Versailles; qu'un des particuliers armés, qui se portèrent dans sa maison, le 6 octobre, tira de sa poche une poignée de pièces d'or et d'argent; et que ce particulier étoit cependant fort mal vêtu, ayant sur le corps une veste blanchâtre et sale.

M. Longuet, limonadier, à l'hôtel des gardes du roi, à Versailles, *rien*, si ce n'est que des troupes de gardes nationales ont passé la nuit du 5 au 6 en cet hôtel; et que le 6, il s'y présenta une foule de gens généralement fort mal vêtus, armés de piques, fusils, lames d'épées emmanchées sur des bâtons, et d'autres instrumens, lesquels s'emparèrent de quelques gardes-du-roi, qu'ils désarmèrent, sans leur faire aucun mal.

M. la Bouche, maître de bains à Versailles, que le 29 Septembre, étant à Toulouse, un particulier, tandis qu'il soupoit dans une auberge de cette ville, lui dit, dans la conversation: « je vous entends dire, Monsieur, que vous devez aller à Bordeaux. Si vous êtes de Versailles, comme je vous l'ai pareillement entendu dire, et que quelque chose vous y attache, vous ferez bien d'y retourner; car si vous allez à Bordeaux, et que vous y restiez quelques jours, vous ne retrouverez plus le roi à Versailles ». Que lui, sieur la Bouche, eut de la peine à croire cette nouvelle; que ce particulier la lui assura encore plus positivement; et que, d'après ce propos, au lieu d'aller à Bordeaux, il revint à Versailles, où il arriva le dimanche 4 octobre.

M. Durre, capitaine au régiment de Flandres; que, tandis que le régiment étoit sous les armes sur la place, plusieurs personnes ont traversé les rangs et parlé aux soldats; qu'il ignore les propos qu'ils ont tenus, mais qu'il est porté à les croire dangereux; que ce même jour, 5 octobre, à neuf heures du soir, il a vu l'un de ses soldats, qui depuis a quitté le régiment pour venir à Paris, envelopper l'une de ses mains d'un linge blanc, en se

disant blessé par un garde-du-corps, quoique cela ne fût pas, et en indisposant ainsi ses camarades contre la garde du roi.

M. Guerin, avocat à Paris, rue de la Monnoie, *rien* que personne ne sache.

M. de Tergat, lieutenant des gardes de la prévôté, *rien*; si ce n'est ce qui s'est passé publiquement le 5 au soir à l'Assemblée Nationale, et que M. Maillard va nous développer.

M. le Febvre, graveur de l'Assemblée Nationale, *rien.*

M. Bourgeois, sergent-fourrier du régiment de Flandres, *rien.*

M. Tallard, dit Dulac, sergent-major du même régiment, *rien.*

M. Beaulard, autre sergent-major de ce régiment, *rien.*

M. Thierry, aussi sergent-major, *rien.*

M. Corard, tambour à ce régiment, *rien.*

M. Maugé, caporal, *rien.*

M. Coulange, quartier-maître-trésorier, *rien.*

M. Harvoin, commandant du bataillon de Saint-Roch, *rien.*

M. Cavalier, chirurgien-major du régiment de Flandres, que le sieur Massé, capitaine, a dit qu'un soldat qui lui rend des services particuliers, n'ayant pas le sol la veille, a paru avoir beaucoup d'argent le lendemain 6 ou 7 octobre; qu'il a entendu dire à MM. Dupuis et Duquenelet, que M. Valfond avoit parlé à M. le comte de Mirabeau, à la tête du régiment, et que ce dernier avoit alors un sabre et des pistolets; que M. de Valfond ayant dit à M. de Mirabeau : *Que pensez-vous de cela ? Quand cela finira-t-il ?* Ce dernier avoit répondu : *Il n'y a que Dieu qui le sache ;* ajoute encore avoir entendu dire à M. de Valfond, qu'une femme l'ayant abordé, en lui demandant du pain, il lui avoit offert sa bourse; cette femme, en secouant sa poche, où il y avoit de l'argent, lui avoit dit : *Nous n'en avons pas besoin, nous demandons du pain ;* que le dimanche 4 octobre, lui déposant, étant chez M. le duc d'Avray, il a entendu dire par M. de la Dominière, ancien capitaine du régiment de Flandres, et actuellement major de la citadelle ou fort d'Angers, que d'après les bruits du Palais-royal il présumoit

que les gens de Paris se porteroient le lendemain à Versailles ; qu'il a entendu dire par l'aumônier du régiment, que des femmes toutes mouillées et crottées, en secouant leurs poches où il y avoit de l'argent, elles disoient : *Voyez comme nous sommes arrangées, nous sommes faites comme des diables ; mais la bougresse nous le payera cher.*

M. Etienne, fruitier de la Reine ; qu'aucun des individus qui se sont portés vers le château, n'est parvenu jusque dans la chambre à coucher de la Reine ; et que lui et d'autres personnes qui étoient de service chez la Reine, ont été couchées en joue par quelques-uns de ces gens-là ; et qu'ils se sont retirés, pour éviter les suites qui n'auroient pû être que très-fâcheuses.

M. Grincourt, tapissier, à Versailles ; que le 5 Octobre, à cinq heures du soir, étant sur la place d'Armes, il a vu arriver de Paris des femmes du peuple ; que leur arrivée a causé quelque inquiétude : les gardes du Roi se sont rassemblés susdite place ; qu'un particulier vêtu d'un habit de garde nationale, ayant traversé les rangs des gardes du Roi, l'un d'eux est couru sur lui le sabre nud à la main, en voulant lui porter des coups, coups que le particulier évitoit avec son sabre, et s'est réfugié dans une baraque ; que deux autres gardes du Roi sont aussi allés sur ce particulier, soit pour l'arrêter, soit pour éviter des suites fâcheuses, et que c'est dans ce moment que M. de Savonnières a reçu un coup de fusil qui lui a été tiré par un particulier vêtu très-mesquinement ; qu'on a battu la générale : alors les soldats nationaux de Versailles se sont mis sous les armes et rassemblés au grand corps-de-garde, place d'armes ; que vers huit heures on leur a donné ordre de se retirer, ce qu'ils ont fait ; que les gardes du Roi se sont pareillement retirés ; et comme ils se retiroient, ils ont été hués par des gens du peuple ; que la queue de la colonne ayant tiré quelques coups de pistolets, sans doute pour en imposer au peuple, car personne n'a été blessé, au moins à la connoissance de lui déposant ; qu'une décharge de soixante fusils environ a été faite sur les gardes du Roi, ne sait si quelques-uns de ces derniers ont ont été blessés, n'en ayant pas connoissance ; que le Mardi 6 Octobre, vers sept heures ou

environ du matin, il a vu porter au bout d'une pique deux têtes; qu'il est allé cour de marbre, où il a vu le cadavre d'un particulier qui avoit la tête fracassée; que deux particuliers vêtus de l'habit de garde nationale parisienne tenoient au collet un garde du Roi qui paroissoit sortir des appartemens, auquel il faisoit voir ce cadavre, et lui imputoient la mort; que ce garde du Roi protestoit de son innocence sur ce malheur. Nonobstant ses protestation le peuple crioit : Il faut le pendre, et il faut le tuer; que lui déposant et d'autres personnes s'étant mis à crier : Il faut le conduire à Paris, à Paris, sont parvenus à le conduire jusqu'au grand corps-de-garde, où M. de la Fayette étant venu, a retiré ce garde du Roi des mains de ceux qui vouloient le sacrifier; que quelques jours après M. Canceande, garde du Roi, a dit à lui déposant, que ledit jour 5 Octobre, pendant que les gardes du Roi étoient rassemblés sur l'avenue de Paris, lui, de concert avec plusieurs autres camarades qui étoient dans ce moment au château, avoit commencé à écrire une adresse à la garde nationale, et à la municipalité de Versailles, à l'effet de les persuader que l'intention de leur corps n'avoit jamais été d'insulter personne; que si quelques-uns d'eux s'étoient écartés de ce principe, ils étoient prêts à les faire punir; que cette adresse, qui auroit sans doute produit le calme, a été empêchée par leur capitaine.

M. Vilfeu, à Versailles, rue de l'Orangerie; *rien.*

M. Lefevre, ingénieur, à Versailles; *rien.*

M. Colman, traiteur, à Versailles; *rien.*

M. Dutilloy, major des gardes de la prévôté; un détail très-imparfait de ce qui s'est passé le 5 au soir à l'Assemblée Nationale.

M. Gaillard, compagnon menuisier, à Paris; *rien.*

M. de Villelongue, à Paris, rue Bourbon-Château; *rien*, si ce n'est qu'il a vu courir plusieurs Jockeis, avec la livrée d'Orléans; et des gens armés de piques, de lances et de bâtons, qui étoient restés vis-à-vis l'hôtel de Salm.

M. Marquié, sous-lieutenant des grenadiers du district de Sainte-Marguerite; *rien.*

M. Maillard, capitaine des volontaires de la Bastille,

à Paris, rue de Béthizi. Ce M. Maillard étoit l'orateur des femmes qui se présentèrent à l'Assemblée nationale ; et il dépose que le lundi 5 octobre, sur les sept heures du matin, il se transporta à la ville, à l'effet de faire une réclamation à la commune, au nom des volontaires ; mais que la commune n'étant point assemblée, les salles étoient, au contraire, remplies de femmes, qui cherchoient à enfoncer et enfonçoient toutes les portes des salles de l'hôtel-de-ville, ce qui le fit descendre à l'état-major, à l'effet de demander des ordres à M. de Gouvion, pour remédier et éviter les dégâts que ces femmes pouvoient commettre. M. de Gouvion pria instamment, lui déposant, de ne point l'abandonner, et de l'aider à calmer le peuple. Dans ce moment, on vint annoncer à M. de Gouvion une insurrection dans le faubourg Saint-Antoine ; et, comme la compagnie des volonraires étoit à la Bastille, et proche du faubourg, dans la crainte que lesdits volontaires n'auroient point eu de munition, M. de Gouvion lui délivra un ordre pour avoir trois cents cartouches pour les volontaires ; lui déposant se transporta au district de Saint-Louis-la-Culture, où il fit viser cet ordre il se rendit où étoient lesdits volontaires, leur demanda et fit l'inspection pour savoir s'ils avoient assez de munitions, qu'en ayant trouvé suffisamment pour leur défense, il ne fit aucun usage dudit ordre, ordre qu'il nous représente ; que les ouvriers de la Bastille se portèrent alors sur la compagnie des volontaires qui étoit sous les armes, dans la cour ; que le sieur Hulin, commandant en chef de ce corps, d'accord avec lui déposant, ont employé toute l'honnêteté envers lesdits ouvriers, en les assurant qu'ils ne vouloient se servir de leurs armes que contre les ennemis de la liberté, et non envers eux, comme ils le prétendoient ; et que pour les en convaincre, ils firent mettre les armes bas auxdits volontairer; que le calme étant rétabli parmi ces ouvriers, et apres qu'ils ont eu évacué la place de la Bastille, lui déposant quitta le sieur Hulin, et vint a l'hôtel-de-ville, seul, sur la prière que lui en avoit faite M. de Gouvion, de venir l'aider, se trouvant seul ; lui déposant, dans ce moment, ne put monter à l'hôtel de-ville ; il étoit occupé par une affluence de femmes qui ne vouloient

pas d'hommes parmi elles, qui répétoient sans cesse que la ville étoit composée d'aristocrates ; que lui déposant fut pris pour un membre de la ville, parce qu'il étoit vêtu de noir, et elles se refusèrent a son entrée ; ce qui l'obligea d'aller changer de vêtement. Mais en descendant les degrés de l'hôtel-de-ville, il fut arrêté par cinq ou six femmes, qui le firent monter, en criant a toutes les autres que c'étoit un volontaire de la Bastille, et qu'il n'y avoit rien à craindre de sa part ; qu'alors lui déposant, ayant pénétré au milieu d'elles, il les trouva les unes en forçant les portes d'en-bas, les autres arrachant les papiers dans les salles, disant que c'étoit tout ce qu'on avoit fait depuis l'époque de la révolution, et qu'elles les brûleroient, que lui déposant les invita à rester tranquilles, à l'aide d'un nommé Richard Dupin; que ces femmes répétoient que les hommes n'avoient point assez de force pour se venger, et qu'elles se montreroient mieux que les hommes; que, dans un moment que lui déposant étoit au fond de la cour, en se retournant il vit monter une quantité d'hommes armés de piques, lances, fourches et autres armes, ayant forcé les femmes de les laisser entrer ; que ces hommes se jetèrent sur les portes où ces femmes avoient commencé à frapper, qu'ils enfoncèrent, à l'aide de gros marteaux qu'ils avoient, et de leviers qu'ils trouvèrent dans l'hôtel-de-ville ; qu'ils prirent toutes les armes qu'ils trouvèrent, en donnèrent aux femmes ; qu'on vint dire à lui déposant, que des femmes arrivoient avec des torches pour brûler les papiers qui restoient dans ledit hôtel-de-ville ; que lui déposant sortit de l'hôtel-de-ville, se précipita sur ces mêmes femmes, au nombre de deux, qui tenoient chacune une torche allumée, et qui gagnoient l'hôtel-de-ville ; qu'il leur retira ces torches, ce qui faillit lui faire perdre la vie, parce qu'il s'opposoit à leur projet : il leur observa qu'elles pouvoient se porter, par une députation, à la commune, à l'effet de demander justice, et de présenter la situation où elles pouvoient être, puisque toutes demandoient du pain ; mais elles répondirent que toute la commune étoit composée de mauvais citoyens, qui méritoient tous d'être à la lanterne, MM. Bailly et la Fayette les premiers.

Que, pour éviter le malheur qui menaçoit ces deux têtes, ainsi que l'hôtel-de-ville, lui déposant crut qu'il étoit nécessaire qu'il se transportât de nouveau à l'état-major dudit hôtel-de-ville, où il ne trouva que M. Derminy, aide-major-général, à qui il demanda quels moyens l'on pouvoit employer pour calmer tout ce peuple qui ne demandoit que le carnage. M. Derminy fit réponse à lui déposant, qu'il le prioit de faire tout ce que sa sagesse et sa sagacité pourroient lui suggérer pour rétablir le calme au sein de la capitale; à quoi, lui déposant dit au sieur Derminy que toutes ces dames ne vouloient entendre aucunes raisons, et qu'après avoir mis en ruine l'hôtel-de-ville, elles vouloient se porter à l'assemblée nationale, à l'effet de connoître tout ce qui avoit été décrété jusqu'à ce jour 5 octobre; à quoi lui déposant dit à ces dames, que l'assemblée nationale ne leur devoit aucun compte, et que, si elles y alloient, elles causeroient une rumeur, et empêcheroient les députés de s'occuper sérieusement des affaires importantes relatives à la circonstance présente; que ces dames persistant toujours dans leurs desseins, lui déposant crut prudent qu'il se retirât de nouveau auprès de mondit sieur Derminy, pour lui faire part de la résolution de ces femmes, en ajoutant audit sieur Derminy, que, s'il jugeoit à propos, lui déposant accompagneroit ces femmes à Versailles, pour prévenir et leur faire connoître le danger où elles s'exposoient en faisant une démarche aussi peu réfléchie; à quoi ledit sieur Derminy répondit à lui déposant, qu'il ne pouvoit donner un ordre de cette nature; que ce seroit contre les intérêts des citoyens, et que lui déposant pouvoit faire tout ce qu'il lui plairoit, pourvu que cela ne portât aucun préjudice à la tranquillité publique : lui déposant ajouta audit sieur Derminy, que cela ne pouvoit préjudicier, et que c'étoit le seul moyen de débarrasser l'hôtel-de-ville et la capitale; que par ce même moyen l'on parviendroit à mettre les districts sur pied; que, pendant le tems qu'elles feroient quatre lieues, l'armée pourroit prévenir les malheurs que ces femmes se proposeroient de commettre. Le déposant prit un tambour à la porte de l'hôtel-de-ville, où les femmes étoient

déjà assemblées en très-grand nombre ; et des détachemens d'elles partirent dans différens quartiers pour faire recrue d'autres femmes, à qui elles donnèrent rendez-vous à la place Louis XV ; que lui déposant vit plusieurs hommes qui se portoient à leur tête, et qui leur faisoient des harangues propres à exciter une sédition ; crut qu'il étoit de son devoir de faire connoître à ces femmes que ces hommes les induiroient à erreur ; observe qu'il n'a pas assez remarqué tous ces hommes pour pouvoir les signaler ; en a seulement remarqué deux ; l'un vêtu d'une grande calotte et d'une veste de marin, cheveux rouges, et marqué de taches de rousseur, et l'autre vêtu d'une redingotte bêche, portant un drapeau blanc qu'il disoit avoir conquis à la Bastille, et qui avoit été arboré en signe de paix : ce particulier s'y refusa constamment, et plusieurs d'elles, d'accord avec le premier particulier, lui arrachèrent son drapeau, et le mirent dehors des rangs où il s'étoit porté; qu'au premier tambour dont il a parlé plus haut, deux autres se réunirent, et prirent leur route le long du quai des Orfèvres, de l'Ecole, jusqu'au dernier guichet du Louvre où, au milieu de la place, une dame avec son mari étant dans une voiture, plusieurs de ces femmes se portèrent à ladite voiture et firent descendre ladite dame que son mari n'abandonna point, et pria lui déposant de s'intéresser auprès de ces femmes pour qu'elles les laissassent libres, ce à quoi il n'avoit pu parvenir, malgré toutes les honnêtetés qu'il avoit mises en usage. Lui déposant fit faire halte aux femmes, et leur dit que cette dame ne se refuseroit peut-être pas d'aller à Versailles avec elles, mais qu'au moins elles devoient consentir qu'elle allât dans sa voiture avec son mari ; elles refusèrent cette proposition, et il n'y eut que les pleurs de cette dame qui parurent attendrir quelques-unes de ces femmes ; que d'autres étoient inexorables, ce qui occasionna une rumeur entr'elles, et elles se battirent ; que pendant ce tems lui déposant, pria celles des femmes qui tenoient cette dame, de la laisser aller, et il obtint sa liberté ; que ces femmes continuèrent leur route, et forcèrent lui déposant à passer par le jardin des Tuileries : il leur objecta que cela

n'étoit pas possible, que les suisses s'y opposeroient, et que ce seroit insulter sa majesté que de passer ainsi par ce jardin, et sur-tout en aussi grand nombre; toutes se récrièrent que puisque lui, déposant, ne vouloit point condescendre à leurs volontés, qu'il eût à se retirer de leur tête, et plusieurs d'entr'elles se mirent en devoir de le frapper, ce qui obligea le déposant de leur dire qu'il alloit le faire, mais au moins qu'elles lui permissent d'employer toute la prudence qu'exigeoit une démarche aussi inconsidérée; ces femmes lui permirent: il demanda une des femmes pour aller prévenir le suisse qu'il n'avoit rien a craindre, et que c'étoit ces dames qui demandoiet à passer par le jardin, qu'elles ne commettroient aucun dégât, et qu'elles se comporteroient de manière à ne point lui attirer de reproches; cette femme, nommée Madame Lavarenne, portière, rue Bailleul, petit hôtel d'Aligre, chargée de cette mission de la part de lui, déposant, alla vers ce suisse pour lui faire part de ce dont elle étoit chargée. Ce suisse refusa de l'entendre, tira son épée de son baudrier avec le fourreau, et poursuivit cette femme qui avoit un manche à balai à sa main, et qui se sauvoit en criant à son secours: toutes les femmes indignées du procédé du suisse, vouloient se porter sur lui, et lui arracher la vie; que lui, déposant, leur fit connoître le tort qu'elles avoient, et leur objecta qu'une sentinelle ou un suisse qui étoit dans un poste quelconque, et qui étoit confié à sa garde, représentoit la personne du Roi, et étoit aussi respectable; elles ne voulurent point écouter ce que lui, déposant, pouvoit leur dire pour les engager à prendre une autre route, ce qui engagea le déposant à dire à ces femmes qu'il alloit aller lui parler: il y fut en effet; mais ce suisse, toujours innaccessible, tira son épée hors de son fourreau, pour en porter plusieurs coups à lui, déposant, coups qu'il para sans chercher à en porter audit suisse, mais seulement pour se défendre; que cette femme Lavarenne, voyant ainsi lui déposant traité, vint à son secours, crut devoir donner un coup de manche à balai sur les deux épées qui se croisoient; que de ce coup, lui déposant et le suisse, furent désarmés; le suisse reçut un coup d'une autre femme qui le fit tomber; un par-

ticulier, armé d'un fusil au bout duquel étoit une baïonnete, vint foncer sur le suisse qu'on disoit rendre la vie, vouloit l'achever en le perçant de sa baïonnette; que lui, déposant, arrêta le coup, et s'empara de la baïonnette de ce particulier, comme de l'épée du suisse; que lui, déposant et les femmes traversèrent les Tuileries pour gagner la place Louis XV, lieu du rendez-vous que ces femmes s'étoient donné; mais comme le peuple étoit assemblé en grand nombre, et que cette place ne devenoit plus propre au lieu convenu de leur assemblée, elles décidèrent d'aller au milieu des champs-élisées, place d'armes, d'où lui déposant vit arriver de toutes parts des détachemens de femmes armées de manches à balais, lances, fourches, épées, pistolets et fusils, sans cependant aucune d'elles avoir de munitions, puisqu'elles vouloient le forcer à aller chercher de la poudre à l'arsenal avec un détachement d'elles, mais que lui déposant se servit de l'ordre qu'il avoit de M. de Gouvion, et leur exhiba, prétextant que cet ordre avoit été donné pour elles, mais qu'il n'y avoit point de poudre audit arsenal, quoique cependant lui déposant savoit le contraire; mais qu'il croyoit prudent que puisqu'elles ne vouloient aller à l'Assemblée nationale que pour demander justice et du pain, elles pouvoient y aller sans armes, et qu'elles attendriroient plutôt cette Assemblée en se présentant sans armes, qu'en employant la force: à force de prieres et de protestations, il parvint de faire mettre bas les armes à ces femmes, à l'exception de quelques-unes qui s'y refusèrent, mais que d'autres plus sages firent céder. Cependant deux se présentèrent avec chacune un fusil, et exhibèrent une cartouche, l'une de sept ans et l'autre de quatre et demi, disant qu'elles avoient été vivandières, et qu'elles étoient en état de se défendre, et qu'elles le prioient de les laisser armées; qu'elles lui serviroient d'avant-garde, ainsi qu'aux autres femmes: il leur objecta qu'il étoit impossible, parce que cela excitoit de la jalousie aux autres femmes, qu'il pria de les faire rentrer parmi elles; mais une douzaine de femmes se portèrent sur ces deux, et leur firent rendre les armes, disant qu'il n'y auroit point d'exception: qu'au son de

la voix de ces deux femmes, et à la taille de l'une, il soupçonna que ce pouvoit être des hommes déguisés; que lui déposant s'étoit acquis la confiance de ces femmes au point qu'elles dirent toutes, d'une voix unanime, qu'elles ne souffriroient que lui à leur tête : une vingtaine se détacherent pour faire rentrer tous les autres hommes derrière elles : prirent la route de Versailles, ayant devant elles huit ou dix tambours; que ces femmes alors pouvoient être au nombre de six a sept mille, et passèrent par Chaillot, le long de la rivière; que toutes les maisons étoient fermées, dans la crainte, sans doute, du pillage; que des femmes, malgré cela, alloient frapper à toutes les portes; et quand on se refusoit d'ouvrir, elles vouloient les enfoncer, et se mettoient en devoir d'enlever les enseignes; voyant et voulant prévenir la ruine de ces habitans, il fit faire halte à toutes ces femmes, et leur dit qu'elles ne se feroient point honneur en se comportant de cette manière, et que lui déposant se retireroit de leur tête, si elles se comportoient ainsi, et qu'on pourroit regarder leurs actions de mauvais œil; au lieu que si elles alloient paisiblement, avec honnêteté, tous les citoyens de la capitale leur en sauroient bon gré. Elles cédèrent enfin aux remontrances et avis de lui déposant, et continuèrent leur route avec sagesse jusqu'à Sèvres; que cependant, dans cette intervalle de chemin, elles interceptèrent le passage à divers courriers et voitures de la cour, qui alloient du côté de Versailles, dans la crainte, disoient-elles, qu'on ne fît fermer le pont de Sèvres pour les empêcher de passer, sans faire aucun mal à ces personnes. Arrivé au pont de Sèvres, il fit faire halte, et pour prévenir des malheurs, il demanda s'il y avoit des hommes armés; mais au lieu de réponse satisfaisante de la part des habitans de Sèvres, à qui on s'étoit adressé, ils dirent seulement que Sèvres étoit dans la plus grande consternation, que tout étoit fermé, et qu'il seroit impossible de trouver aucun rafraîchissement pour ces dames. Ne sachant quel parti prendre, il avisa le moyen de proposer à celles de ces femmes qui lui paroissoient les moins animées, et qui marchoient forcément, de demander s'ils y avoit des hommes de Paris armés à leur suite; que plusieurs répondirent qu'oui, et en furent

chercher huit, qui se présentèrent à lui déposant, dont un d'entr'eux lui demanda la permission de commander aux sept autres ; et comme ce particulier étoit en veste d'ordonnance, et que lui déposant croyoit au fait du service, y consentit et lui donna pour consigne d'aller à Sèvres, de s'informer et de découvrir où étoient les boulangers du lieu, de les inviter à donner et à distribuer le pain qu'ils pouvoient avoir chez eux, en les assurant qu'ils pouvoient compter qu'on ne leur feroit aucun mal ni tort, ces femmes en ayant assuré lui déposant. D'après cet ordre donné, lui déposant et les femmes continuèrent leur chemin, sans rencontrer aucun obstacle dans Sèvres, même aucune garde ; qu'arrivés à Sèvres, ils trouvèrent effectivement les boutiques de limonadiers et cabaretiers fermées : une ordonnance de la part *du particulier par lui dépêché* à Sèvres avec sept hommes, vint apprendre à lui déposant qu'il avoit couru tous les boulangers, et qu'il n'avoit trouvé que huit pains de quatre livres ; que les boulangers les coupoient par morceaux, à petite portion, pour les distribuer aux femmes ; à quoi le déposant répondit, qu'il ait à retourner à son poste, et qu'il y fût fermé, et engage ses camarades d'armes à l'imiter, et sur-tout qu'il observe la prudence et l'honnêteté. Le déposant fut obligé de rendre compte à ces dames du rapport qu'on venoit de lui faire, ce qui excita des murmures entr'elles et les fit disperser çà et là, pour tenir et former des complots, ce qui fit craindre à lui déposant pour les habitans de Sèvres. Il crut devoir faire rappeller, pour rassembler toutes ces femmes : un grand nombre s'approchèrent, mais une quantité aussi restèrent derrière, ce qui fit croire à lui déposant qu'il y avoit de l'obstination de la part de ces dernières pour faire le mal. Le déposant se servit de la voix de celles qui paroissoient soumises, et les engagea à se porter dans les pelotons des autres, pour leur inspirer une façon de penser différente de celle qu'on disoit à lui déposant qu'elles avoient. Elles ne purent rien gagner, et bientôt les pelotons se dispersèrent et les femmes se portèrent à toutes les portes et boutiques des marchands de vin, aubergistes, limonadiers et autres citoyens, entrèrent même dans une cour, prirent des bancs et autres mor-

ceaux de bois, et se mirent en devoir d'enfoncer les portes et abattre les enseignes de tous les marchands; lui déposant fit battre la générale pour rassembler les citoyens de Sèvres, et les mettre en état de défense contre les malheurs dont ils étoient menacés, mais au lieu de ces citoyens, il vit arriver une foule d'hommes armés, qu'il croyoit d'abord être des habitans de ce lieu; au contraire, c'étoit des hommes affamés de la perte des citoyens de Sèvres, et qui se portèrent, avec les femmes, avec fureur sur toutes les portes où elles étoient; alors lui déposant prit le parti encore de faire rappeler, et d'assembler tous les hommes et les femmes, et leur fit entendre qu'on les prendroit plutôt pour des bandits que pour des citoyens, comme ils s'annonçoient; qu'il valoit mieux qu'ils restassent tranquilles, que lui déposant alloit aller frapper à diverses portes pour avoir des alimens et du vin si il y en avoit; qu'effectivement il se porta à une en face de la grille du parc, qu'il se présenta un homme malade, et lui dit, sur la demande de lui déposant, de donner du vin et du pain s'il en avoit; qu'il n'avoit point de pain, mais qu'il avoit du vin; que lui déposant lui en fit tirer dix ou douze brocs qu'il fit distribuer par des hommes armés à toutes ces femmes; les unes payoient et les autres ne payoient pas : lui déposant dit à ce particulier qu'il en donne cependant tant que ces femmes en voudroient, que lui déposant le payeroit de son argent; et que s'il n'en avoit pas assez, il lui donneroit un bon pour être payé à la ville; mais ce particulier dit qu'il regrettoit de ne pas en avoir davantage; qu'il en auroit fait le sacrifice sans aucune rétribution : plusieurs femmes le remercièrent, et lui déposant engagea une vingtaine de femmes à prendre des hallebardes pour pouvoir former une barrière devant elles, afin qu'aucune d'elles ne puissent passer en avant : elles furent désarmer trois ou quatre hommes, et apportèrent des hallebardes et formèrent une barrière; elles se mirent en route, les hommes restèrent derrière, ce qui ne laissa pas moins de crainte à lui déposant; mais un particulier sans col, et qui a dit à lui déposant, avoir manqué d'être pendu pour avoir sonné le tocsin dans une église de Paris, lui ajouta que lui déposant vouloit le charger du commandement des hommes

qu'il redoutoit, il le feroit avec toute la prudence; mais que lui déposant lui répondit, qu'il n'étoit pas plus le maître de lui donner le commandement, que lui d'être commandant lui-même; que s'il vouloit faire le bien, on lui sauroit toujours bon gré, et qu'il viendroit trouver, lui déposant, et qu'il rendroit compte à la ville de ses actions pour lui mériter des remercîmens; ce particulier, n'ayant aucune arme, et en voyant plusieurs à lui déposant, le pria de lui en prêter une, ce que lui déposant fit, en lui abandonnant la sienne au lieu de celle du suisse, comme devant en rendre compte: ce particulier le quitta & vint lui rendre compte de sa conduite à l'Assemblée Nationale, en lui disant que tous ces MM. s'étoient comportés avec toute l'honnêteté possible, et qu'il remettroit à lui déposant son épée à Paris. Le déposant avec ces femmes cheminoient pour gagner Versailles, et passé Viroflay, elles rencontrèrent plusieurs particuliers à cheval, qui paroissoient être des bourgeois ayant des cocardes noires à leurs chapeaux; elles les arrêtèrent, et vouloient se porter à des excès contre eux, disant qu'il falloit qu'ils périssent pour subir le châtiment de l'insulte qu'ils avoient faite & qu'ils faisoient à la cocarde nationale; elles en frappèrent un, le démontèrent de son cheval, en lui arrachant sa cocarde noire, qu'une de ces femmes remit à lui déposant: il fit faire halte aux autres femmes, qui ne passèrent pas leur barrière, et lui déposant fut au secours du particulier qu'elles maltraitoient; qu'il obtint sa grace, sous condition qu'il donneroit son cheval, qu'il marcheroit derriere elles, et qu'au premier lieu elles lui mettroient un écriteau derrière lui, (comme ayant insulté la cocarde nationale). Ce particulier consentit à tout, pourvu qu'on lui laissât la vie: une de ces femmes monta sur le cheval et partit avertir à Versailles qu'elles alloient arriver: un peu plus loin elles apperçurent, dans une avenue qui fait fourche au grand chemin, deux autres particuliers vêtus de même en bourgeois, et qui alloient à grande course de cheval vers Versailles: plusieurs femmes sortirent des rangs & interceptèrent le passage à ces deux particuliers, qui avoient sur leurs têtes des chapeaux ronds avec des cocardes noires, qui leur furent pris. Une de ces femmes,

qui avoit l'un des deux chapeaux, et connue sous le nom de *femme Tournay*, deux autres femmes remirent à lui déposant les deux cocardes noires, et deux femmes montèrent sur les chevaux, et ces deux particuliers se placèrent derrière les femmes. Cette expédition faite, il fit mettre ces femmes sur trois rangs, autant qu'il fut dans son pouvoir, et fit former un cercle, et leur dit que les deux pièces de canons ne devoient point être traînées à leur tête; que malgré qu'elles n'eussent point de munitions, on pourroit les soupçonner de mauvaises intentions; qu'elles devoient plutôt montrer de la gaieté que de causer une émeute dans Versailles; que cette ville n'étant point informée de leur démarche, les habitans pourroient soupçonner d'autres vues, et qu'elles seroient victimes de leur dévouement : elles consentirent à faire ce que lui déposant voudroit; en conséquence les canons furent placés derrière elles, et invita lesdites femmes à chanter : *Vive Henri IV*, en entrant à Versailles, et à crier : *Vive le Roi* : ce qu'elles ne cessèrent de répéter au milieu du peuple de cette ville, qui les attendoit et qui crioit : *Vive nos Parisiennes*. Elles arrivèrent à la porte de l'Assemblée Nationale, où lui déposant dit qu'il étoit imprudent de se montrer plus que cinq ou six femmes : elles se refusèrent et voulurent toutes entrer; qu'un officier des gardes qui étoit à l'Assemblée nationale se joignit à lui déposant, & invitèrent ces femmes à ne point monter davantage que douze.

Que, d'après plusieurs débats entre ces femmes, il s'en est trouvé quinze qui entrèrent avec lui déposant à la barre de l'assemblée nationale; que de ces quinze femmes, il n'a connu que la femme Varennes, dont il a précédemment parlé et qui vient d'être gratifiée d'une médaille par la commune de Paris. Où étant, il engagea lesdites femmes à se taire et à le laisser seul faire part à l'assemblée de leurs demandes qu'elles lui avoient communiquées en route; à quoi elles ont consenti. Alors lui déposant demanda la parole du président, M. Mounier alors président, la lui accorda; et lui déposant dit que deux ou trois personnes, dans une voiture de la cour, qu'ils avoient rencontrées sur la route, lui avoient dit qu'ils étoient instruits qu'un abbé

attaché à l'assemblée, avoit donné à un meûnier deux cents livres pour l'empêcher de moudre, avec promesse de lui en donner autant par semaine : l'assemblée nationale demanda fortement que lui déposant le nommât ; il ne put satisfaire leur demande, attendu qu'il ne se rappelloit ni des noms de ceux que ces gens lui avoient dénoncés, ni des dénonciateurs mêmes ; que ce qu'il put dire, c'est qu'il se rappeloit qu'ils demeuroient rue du Plâtre St. Avoye ; que l'assemblée persistant toujours à vouloir connoître le dénoncé, M. de Robespierre, député d'Artois, prit la parole ; et dit, que l'étranger introduit dans la diette auguste, avoit fortement raison, et qu'il croyoit qu'il en avoit été question le matin ; que M. l'abbé Grégoire pourroit donner des éclaircissemens ; ce qui déchargea, lui déposant, d'en donner lui-même. Lui déposant ayant la parole, il dit ; que pour établir la tranquillité, rendre les esprits plus calmes et prévenir les malheurs, il prioit MM. de l'assemblée de nommer une députation qui voulût bien se transporter près MM. les gardes-du-corps, à l'effet de les engager à prendre la cocarde nationale, et de faire réparation de l'injure qu'on disoit qu'ils avoient faite a cette même cocarde : plusieurs membres de l'assemblée élevèrent la voix, et dirent qu'il étoit faux que les gardes du roi n'avoient jamais insulté la cocarde nationale ; que tous ceux qui vouloient être citoyens, pouvoient l'être de bonne volonté, et qu'on ne pouvoit forcer personne. Lui déposant prit la parole, et dit en montrant trois cocardes noires, qui étoient celles dont il a ci-devant parlé, qu'au contraire, il ne devoit exister aucune personne qui ne se fît honneur de l'être ; que si il y avoit parmi cette auguste assemblée, des membres qui se trouvassent déshonnorés de ce titre, ils devoient en être exclus sur-le-champ : il fut fait plusieurs applaudissemens, et des cris retentirent dans la salle : « *Oui, tous doivent l'être, et nous sommes tous citoyens.* » Pendant ces applaudissemens, on apporta à lui déposant une cocarde nationale de la part des gardes-du-corps qu'il montra à toutes les femmes pour faire connoître la soumission de ces premiers ; les femmes crièrent toutes : *Vive le roi*

et MM. les gardes-du-corps ; lui déposant demanda ensuite la parole au président, et dit qu'il étoit essentiel aussi, pour prévenir des malheurs, et les doutes qui étoient répandus dans la capitale sur l'arrivée du régiment de Flandre à Versailles, de faire éloigner ce régiment, parce que les citoyens craignoient une révolution de leur part. M. Mounier répondit qu'on instruiroit le roi, le soir, à son retour de la chasse, où on le disoit être : lui déposant répliqua qu'il avoit bien du plaisir à croire le contraire des soupçons et des cris qui paroissoient se répandre et agiter la capitale ; que cependant il croyoit nécessaire, pour le bien des citoyens, qu'on engageât le roi à prononcer le renvoi de ce régiment, en lui donnant l'idée que c'étoit toujours mille bouches à nourrir, et que dans le moment de calamité et de disette de pain où nous étions, que ce régiment pourroit plutôt se pourvoir dans une ville de province, que si près de la capitale où le pain valoit 3 liv. 12 sols les quatre livres. Un membre, chevalier de Saint-Louis, prit la parole, et dit qu'il étoit faux ; qu'il arrivoit de Paris : qu'il s'avoit qu'on avoit beaucoup de peine à avoir du pain, mais qu'il ne valoit pas plus de 12 sols et demi, et que lui déposant en imposoit à l'assemblée : lui déposant répliqua qu'il alloit donner preuve de ce qu'il avançoit, et dit qu'aucune femme ne pouvoit se mettre dans la foule à la porte d'un boulanger ; qu'un homme seul pouvoit le faire, que par ce moyen cet homme *perdant* sa journée il perdoit 3 liv. et 12 sols que lui coûtoit le pain ; çà lui faisoit un total de 3 liv. 12 sols ; qu'il étoit essentiel, pour prévenir de pareils désordres qui étoient causés par des villes de province qui se permettoient d'intercepter des voitures de grains ou farines qui étoient destinées pour la capitale, sous prétexte qu'ils en manquoient dans leurs villes, et qu'on pourroit lancer un décret contre toutes personnes qui se permettroient ces faits sans une cause légitime ; M. le président répliqua qu'on formeroit une députation vers sa majesté, pour lui faire agréer tout ce que lui déposant venoit de demander, mais qu'on n'iroit que le soir, attendu que le roi ne faisoit que d'arriver de la chasse : lui déposant dit que s'ils ne vouloient sur-le-champ se transporter vers sa ma-

jesté, qu'il se croyoit obligé d'y aller lui-même pour la prévenir des malheurs qui menaçoient la capitale lors de leur départ ; que S. M. sans doute ne se refuseroit point à recevoir la députation de MM. les députés ; que S. M. avoit vraisemblablement vu ou pu savoir que les femmes de Paris étoient à Versailles, en très-grand nombre, et que cela devoit lui causer des inquiétudes ; le président dit qu'il alloit nommer sur-le-champ la députation ; qu'il se joindroit à elle, et qu'ils iroient ensuite chez S. M. Ils partirent en effet, en lui disant de faire prendre patience à ces dames ; qu'il falloit le temps d'assembler les ministres du roi, et que nous pouvions compter qu'il feroit tout son pouvoir pour remplir nos vœux. Lorsqu'ils furent partis, lui déposant crut devoir prévenir encore des propos que ces femmes répandoient, et que leurs têtes s'échauffoient contre MM. du clergé : la preuve qu'il en eut dans le moment, c'est qu'un abbé, portant une croix, vint proposer à une de ces femmes, pour l'engager à la tranquillité, de lui baiser sa main ; mais cette femme lui donna un coup dessus, en lui disant qu'elle n'étoit pas f.... pour baiser la patte d'un chien ; que cet abbé s'est retiré ; que les femmes se récrièrent toutes : A bas la calotte ; c'est tout le clergé qui a fait notre mal. Pour éviter la fureur à laquelle ces femmes se seroient portées, lui déposant demanda la parole au président ; qu'elle lui fut accordée, et dit : Pour prévenir et satisfaire ces dames, que tous les citoyens de la capitale étoient tous assurés qu'on s'occupoit sérieusement, dans cette auguste Assemblée, à former une bonne constitution ; mais qu'il avoit entendu, et ce qui étoit le cri général dans la capitale, c'est que le clergé étoit sans cesse à la contrarier. Un membre sur la gauche du président, chevalier de Saint-Louis, prit la parole, et dit : Que lorsqu'un étranger introduit dans une diète auguste, se permettoit d'inculper des membres de l'Assemblée, il devoit subir une punition exemplaire sur-le-champ ; mais lui déposant demanda au président d'être entendu, et dit : Qu'il n'avoit jamais entendu inculper aucun membre ; qu'il croyoit au contraire rendre service à ces MM. du Clergé, qu'il ne croyoit point coupables, mais qu'il s'imaginoit que, lorsqu'un dénoncé ne connois-

soit point le motif de son accusation, il ne pouvoit se justifier; qu'il prioit MM. du Clergé de ne point lui en vouloir; qu'il n'avoit dit cela que dans l'intention de prévenir des désordres que le clergé ne connoissoit point; que M. de Robespierre fit, à la suite, un discours plein de patriotisme; ce qui rendit toutes les femmes tranquilles, pour le moment: un instant après, le major des gardes de la prévôté vint dire, à lui déposant, qui étoit toujours à la barre, qu'on avoit répandu dans toutes ces femmes qu'il avoit été empoisonné, et qu'elles forçoient absolument les gardes à les laisser entrer: lui déposant sortit avec ce major, se montra à ces femmes, et les rassura; elles demandèrent toutes à entrer: lui déposant leur dit qu'il n'étoit pas possible; qu'elles pouvoient compter qu'elles seroient victorieuses; qu'il étoit plus beau de l'être de cette manière, que si elles eussent répandu du sang, comme elles le vouloient faire dans la capitale et en route. Elles lui promirent toutes d'être tranquilles. Il rentra à l'Assemblée nationale, où il attendit le retour de MM. les députés qui étoient chez le Roi. Dans ce moment s'est présenté le particulier qui avoit l'épée de lui déposant, et dont il a parlé ci-dessus, qui dit à MM. ces députés qu'il avoit manqué d'être pendu, et qu'il se permit des invectives contre plusieurs particuliers qui avoient attenté à sa vie, et dit, à lui déposant, que les gardes-du-corps venoient de faire feu, et que, s'il vouloit donner ses ordres, il alloit, sur-le-champ, se porter, avec les femmes qui étoient dehors, chez les gardes du-corps, qu'ils les braveroient tous, et qu'ils se rendroient maîtres d'eux; mais, lui déposant, bien loin de condescendre à ces vues, lui fit connoître l'horreur d'un pareil projet, et que ce n'étoit pas bien se montrer, que de se porter à des excès semblables; que, tôt ou tard, on connoîtroit la vérité, et qu'on puniroit les coupables. Lui déposant lui montra la cocarde, de la part de MM. les gardes du Roi, et lui dit qu'ils paroissoient soumis, qu'il ne falloit pas être avide de sang. Au même moment où il parloit, une douzaine de femmes entrèrent dans l'Assemblée nationale; et dirent que les gardes-du-corps venoient de faire feu sur elles; qu'il y en avoit un d'arrêté: elles attendoient, disoient-elles,

disoient-elles, que lui déposant fut en bas pour fixer le genre de mort qu'il méritoit. A ce même instant on entendit une décharge de mousqueterie, ce qui causa l'alarme dans l'assemblée, & fut, lui déposant, engagé par plusieurs députés à redoubler le pas & son activité, pour empêcher ces malheurs : il descendit au milieu de ces femmes : il apperçut un garde-du-corps qui étoit tenu par la bride de son cheval : qu'il vouloit descendre de dessus : mais les femmes s'y opposerent, sans lui faire aucun mal, que de lui tenir des propos injurieux. Lorsque le garde-du-corps vit lui déposant s'approcher de lui pour lui parler, il tira un sabre & coupa les rennes de son cheval : le bout porta sur l'épaule d'une femme & se sauva. Lui déposant voulut courir après, il ne put l'attraper, & le garde-du-corps, en se sauvant, tira un coup de pistolet en arriere, qui n'atteignit point lui déposant. Lui déposant rentra dans l'Assemblé nationale, après avoir engagé toutes ces femmes à ne point se porter davantage vers le château : que vers les huit heures du soir, le président revint, accompagné de sa députation, de chez le Roi : il rapporta les paroles du Roi, que toute l'assemblée entendit, & que le peuple parut respecter, puisqu'elles ne tendoient qu'à rétablir la tranquillité parmi son peuple : ensuite il fit lecture de cinq pieces relatives à la demande que la garde nationale avoit faite auprès de l'Assemblée nationale & du Roi pour les subsistances. Sa majesté avoit ordonné que ce fût deux officiers qui accompagnassent lui déposant pour retourner à Paris, mais les femmes s'y opposerent & dirent toutes qu'elles seules l'escorteroient : ils furent transcrits sur les registres de l'Assemblée, les copies délivrées à lui déposant par M. le vicomte de Mirabeau : & lui déposant immédiatement après, revint à Paris avec une partie de ces femmes dans une voiture de la cour, & rencontrerent dans l'avenue de Versailles la garde nationale parisienne.

Arrivé à Paris, lui déposant se fit conduire à l'hôtel-de-ville, où il entra, accompagné d'environ cent cinquante femmes qui l'avoient précédé dans la salle où étoient les représentans de la commune, M. le maire siégeant; que lui déposant rendit compte de tout ce qui s'étoit passé; & remit à M. le maire cinq pieces qui lui avoient été confiées, comme il nous l'a dit plus haut, après cependant qu'il en eut fait lecture; qu'ensuite lui déposant dit

à l'aſſemblée qu'ayant déſarmé le ſuiſſe des Tuileries & ne voulant pas profiter de cette dépouille, il remettoit à M. le maire l'épée de ce ſuiſſe ; & en effet la lui préſenta. M. le maire, au nom de l'aſſemblée, en fit préſent, à lui dépoſant, diſant qu'elle étoit bien entre ſes mains, & dit à un ſecrétaire, nommé M. Brouſſe des Faucherets, de lui expédier un reçu des cinq pieces que lui dépoſant lui avoit remiſes, & le don de l'épée, qui fut ſigné par M. le maire, M. Bourdon, de la Croſnière & dudit ſieur Brouſſe des Faucherets. M. le maire offrit à ſouper à toutes ces dames, qu'elles accepterent, en chargeant lui dépoſant, au nom de l'aſſemblée, de leur faire donner ce qui étoit néceſſaire & ſans aucune rétribution de la part de ces femmes. A ſix heures du matin, le mardi 6, M. le maire engagea ces femmes à ſe retirer chacune chez elles, ce qu'elles firent ; & huit à dix vinrent accompagner lui dépoſant en ſa demeure, alors rue & hôtel de Grenelle Saint-Honoré. Sur les huit heures du matin dudit jour 6 octobre, dix à douze femmes vinrent le chercher & le forcerent de marcher avec elles pour aller au devant la garde nationale, & préſenter à M. le marquis la Fayette une branche de laurier, à ſon retour de Verſailles ; mais qu'un courier paſſant devant elles, leur dit qu'il alloit faire apprêter le château des Tuileries pour y recevoir ſa majeſté qui venoit à Paris ce ſoir ; elles engagerent lui dépoſant à aller avec elles au-devant de ſa majeſté ; que lui dépoſant, avec ſes femmes, y alla, & rencontrèrent le Roi à Viroflay : elles ſe mêlerent parmi les femmes qui étoient à la tête de la voiture du Roi, & revinrent à Paris jusqu'à l'hôtel-de-ville, où lui dépoſant quitta toutes ces femmes.

Jeanne Martin, garde malade, à Paris, rue Bailleul; *rien* ; ſi ce n'eſt l'extrait de ce qu'on vient de lire dans la dépoſition de M. Maillard.

Magdeleine Glain, faiſeuſe de ménage, rue Fromenteau ; *rien*.

M. Leſcaze, capitaine invalide ; *rien*.

Dorothée Délaiſſement ; à Paris, rue Mauconſeil ; *rien*.

Eliſabeth Nolle, première femme-de-chambre de la reine ; qu'étant couchée à côté de la reine, dans la nuit du 5 au 6, la reine lui demanda ce que c'étoit que le bruit qu'elle entendoit ; qu'elle lui répondit que c'étoit

des femmes de Paris qui se promenoient; que cette réponse parut tranquilliser la reine; qu'ensuite elle & madame Augué, autre femme-de-chambre de la reine, virent que des brigands vouloient forcer la porte pour entrer; qu'effrayée, elle entra précipitamment dans la chambre où la reine étoit couchée; qu'elle l'a fait lever, lui a passé un jupon & des bas, & par un passage dérobé, elle l'a, avec la dame Augué, conduite chez le roi, où elle ne l'a pas quittée. — M. de Massé, capitaine commandant au régiment de Flandre; *rien*, si ce n'est que le nommé Belœillet, l'un de ses soldats, n'avoit pas d'argent le 4 octobre, & que le 6 il avoit des écus. M. Duval de Nanti, capitaine au régiment de Flandre; que deux ou trois jours après l'arrivée du roi à Paris, le sieur Groux, garde du roi, a dit, dans un dîner où lui déposant étoit, que le mardi, 6 octobre dernier, entre six & sept heures du matin, il avoit vu M. le duc d'Orléans en grande redingote grise, qui étoit mal boutonnée, lui avoit laissé entrevoir son crachat, indiquer du bras au peuple armé qui étoit là le grand escalier du château, & faisant signe de tourner à droite; que lui déposant, étant sur la place d'armes le matin dudit jour 6, il a entendu le peuple crier à grands cris, pendant cinq ou six minutes : *vive le roi d'Orléans*; a entendu dire par quelques soldats de sa compagnie, qu'on avoit distribué beaucoup d'argent aux soldats le lundi ou le mardi, même les deux jours, & depuis a entendu dire qu'on donnoit un petit écu à chaque soldat pour quitter ses drapeaux, & venir à Paris; que même un d'entr'eux étoit revenu à plusieurs fois, disant qu'il n'avoit pas reçu, & par ce moyen a touché trois petits écus; ajoute que le mardi 5, étant à dîner avec plusieurs de ses camarades, un particulier vêtu de l'uniforme parisienne, qui s'est dit chaircuitier à Paris, petit de taille, & brun, & être de Dreux, ayant des cartouches plein ses poches, étant ivre, & ayant dîné avec eux, malgré eux, leur dit : *mes freres, je vous conseille de venir tous ce soir coucher à Paris, sans quoi vous serez tous égorgés dans la nuit*; qu'il dit même que s'il descendoit, il seroit le maître de les faire tous égorger s'il donnoit un coup de sifflet.

M. Duquennelet, capitaine au régiment de Flandres; *rien*.

Elisabeth Girard, à Paris, rue Comtesse d'Artois; *rien.* Si ce n'est qu'elle a entendu proférer des paroles abominables contre la Reine, & qu'elle a vu donner à un garde du Roi deux coups de crosse de fusil sur la tête, qui lui a été coupée ensuite a coups de hache par un homme à grande barbe, habillé en esclave.

M. l'abbé Veytard, curé de S. Gervais; *rien.*

M. l'abbé Laugier de Beaurecueil, curé de Ste. Marguerite; *rien*, si ce n'est que le 5 octobre vers huit heures du matin, on frappa à coups redoublés à la porte de son bresbytere; qu'il s'y présenta deux particuliers assez bien vêtus, lesquels lui demanderent de faire sonner le tocsin; & ce, disoient ils, pour avoir du pain.

M. l'abbé Gennetet, curé d'Etrigny; qu'il a entendu dire que trois semaines avant le 6 octobre, il y avoit à Passi deux étrangers, qu'on appeloit Claviere & du Rouvré, & qu'on disoit bien dangereux pour la tranquillité; que ces étrangers excitoient le peuple à l'insurrection, & répandoient beaucoup d'argent pour cela; qu'ils assistoient tous les jours aux séances de l'Assemblée nationale, où ils tenoient des propos séditieux, & que M. l'évêque de Chartres connoissoit bien particuliérement leurs menées.

Madame Augué, femme-de-chambre de la reine; que le 6 octobre à six heures & demie du matin, ayant entendu un bruit considérable du côté de la salle des gardes de la Reine, elle ouvrit la porte avec Mde. Thibault; qu'elles virent M. de Miomandre qui barroit la porte avec son mousqueton à des gens qui vouloient passer; qu'il se tourna vers elle, & dit... Madame sauvez la Reine, ses jours sont en danger, & qu'elle ferma la porte aux verroux; après quoi, de concert avec madame Thibault, elle entra chez la Reine, lui passerent un jupon & des bas, & la conduisirent chez le Roi par un petit passage qu'on appelle le passage du Roi.

M. Curtius; *rien.*

Julie Bury, cloître S. Germain-Lauxerrois; *rien*

Léonard Chaillot, fusiller au régiment de Flandre; *rien.*

M. Dupuy de S. Martin, officier au même régiment; que le mardi matin il vit à Versailles des hommes déguisés en femmes, que le mardi matin il vit encore des hommes & des femmes; qu'une qui étoit monstrueuse

par sa grosseur le frappa plus que les autres ; que des particuliers qui étoient près de lui, la remarquerent aussi ; l'un dit, ah ! quelle grosse femme ; l'autre dit : c'est, je crois, M. le duc d'Aiguillon ; on diroit que c'est lui ; qu'il n'en fut pas dit davantage ; mais lui déposant assure que ne connoissant pas M. le duc d'Aiguillon, il ne peut rien dire sur ce déguisement, & observe qu'au ton dont ce propos s'est tenu, il a jugé que c'étoit une plaisanterie : qu'il a vu périr sous ses yeux un grand jeune homme, garde du Roi, malgré qu'il y eût beaucoup de gardes nationales dans les environs, & un homme à grande barbe lui coupa le cou : a vu ce jeune homme se débattre encore contre ces malheureux, comme ce même homme à grande barbe l'expédioit : que ce spectacle le fit frémir, & se retira chez lui.

M. Berci, valet-de-pied de la Reine : *rien.*

M. Berci son frere, autre valet-de-pied de la Reine : *rien*, si ce n'est qu'il a vu dans la foule du peuple, dans la matinée du 6, une petite femme brune de peau, qui crioit : ah ! la garce, la bougresse, si nous la tenions, nous l'arrangerions.

M. Chauchard, capitaine d'infanterie, demeurant à Versailles : *rien* que tout le monde n'ait vu.

Françoise Carpentier, à Paris, rue Mauconseil : *rien.*

Marie Collinet, rue Tireboudin : *rien.*

M. Antoine, compagnon serrurier : *rien.*

Marie Nemery, rue de la Calandre : *rien.*

Catherine Potheau : *rien.*

M. Deroux, aide maréchal - des - logis de l'armée : *rien*

Anne Forets : *rien.*

M. Faure, serrurier à Paris : *rien.*

M. Diot, curé de Ligny sur Canche : *rien.*

M. Malouet, député à l'Assemblée Nationale.

Le jour de l'arrivée du régiment de Flandre à Versailles, dit-il, & lorsqu'il défiloit dans l'avenue, je me promenois avec MM. Lally-Tolendal & Mounier ; nous rencontrâmes MM. du Port, Barnave & la Borde, qui regardoient passer ce régiment ; nous nous arrêtâmes un instant, pendant lequel je fus accosté par un autre député. Je ne suis point assez sûr de ce qui fut dit dans cette courte conversation, pour en rendre compte aujourd'hui ; mais je me souviens de l'impression vive

qu'elle fit sur MM. Lally & Mounier, & je suis persuadé qu'*ils s'en rappelleront mieux que moi*. Nous étions alors accablés des plus noirs pressentimens, & il nous revenoit de toutes parts qu'il existoit une conjuration contre le Roi & contre les députés qu'on connoissoit attachés aux principes constitutifs de la monarchie. Nous étions quinze ou vingt députés vivant dans une société intime. De ce nombre étoient MM. de Marmezia, Henri de Longueve, l'évêque de Langres, Lally, Mounier, Virieux, Redon, Deschamps, Madier, Dufraise, Féydel, Maison-neuve, la Chaise, Paquart, l'abbé Mathias, Durjet & autres dont je ne me rappelle pas les noms. Je recevois chaque jour, ainsi que MM. Lally & Mounier, des lettres anonymes & des listes de proscriptions où nous étions inscrits. Nous avons envoyé plusieurs de ces lettres au comité de police de l'hôtel-de-ville de Paris, & je me rappelle en avoir communiqué à à divers députés dans l'Assemblée, du nombre desquels est M. le Camus. Ces lettres annonçoient toutes une mort prompte & violente à tout député qui défendoit l'autorité royale. Dans le même temps, M. Redon vint me trouver à Montreuil où je logeois, & me parla avec effroi du danger que couroit le Roi. Pour réunir ici tous les faits relatifs à notre situation personnelle, je rappellerai la dénonciation faite à l'Assemblée nationale par M. Cocherel, qu'il avoit été arrêté à Sevres dans sa voiture, par des hommes armés qui lui demanderent s'il ne s'appelloit pas Malouet ou Virieux, en lui disant qu'ils cherchoient ces deux députés pour les tuer. Très-instruits des motifs de la persécution & de la diffamation à laquelle nous étions livrés comme partisans de l'autorité royale, que nous n'avons jamais défendue que dans ses rapports avec la constitution & avec la liberté publique, nous avons essayé plus d'une fois d'exciter l'animadversion de l'Assemblée contre les libellistes & les motionnaires incendiaires qui entretenoient des attroupemens habituels au Palais-Royal ; mais nos représentations & nos efforts, devenus suspects, ont été constamment repoussés. Je sortois de l'Assemblée, à trois heures, après midi, le 5 octobre, lorsque j'ai rencontré dans la cour un premier détachement de femmes, qui paroissoit commandé par

un homme de mauvaiſe mine, en habit noir déchiré, ayant une épée à la main, & demandant à entrer dans la ſalle. Plus loin, je rencontrai une autre troupe de femmes & d'hommes, armés de piques & fuſils, qui m'arrêterent en me demandant ſi j'étois député : je leur répondis que oui, & ils me laiſſerent paſſer en me diſant qu'ils venoient demander du pain à l'Aſſemblée nationale. Je me rendis à Montreuil où je logeois, & ayant appris qu'il y avoit eu des coups de fuſils de tirés à Verſailles, je retournai à l'Aſſemblée à ſept heures du ſoir; je trouvai les tribunes & les bancs des députés occupés par un très-grand nombre de femmes & d'hommes, dont j'avois rencontré les premiers détachemens; M. l'évêque de Langres préſidoit en l'abſence de M. Mounier qui étoit chez le Roi; l'Aſſemblée nationale préſentoit en cette circonſtance le ſpectacle le plus déplorable; le préſident & les députés du clergé étoient inſultés & menacés par pluſieurs étrangers. La barre étoit remplie d'une troupe de ces forcenés, & un d'eux portoit un étendard, une eſpece de tambour de baſque : je propoſai de lever la ſéance, & de nous rendre chez le Roi, ſur quoi il s'éleva un un bruit confus & ménaçant de la part des étrangers. Une femme qui étoit aſſiſe à côté de moi, me demanda de quoi je m'aviſois; j'appelai un huiſſier pour la faire ſortir, mais je ne pouvois être entendu : M. de Mirabeau ſe plaignit alors de l'audace de ces étrangers; & il y eut un moment de ſilence, bientôt interrompu par de nouvaux cris des femmes qui demandoient obſtinément qu'on taxât le pain à deux ſols la livre : je ſortis pour aller chercher l'officier de garde, & ne pouvant point le diſtinguer dans un grand nombre d'hommes armés qui étoient à l'entrée de la ſalle, j'allai me remettre à ma place. Bientôt après, le tumulte croiſſant, & ne pouvant me faire entendre, & ne voyant prendre aucun parti raiſonnable, je me retirai chez moi à dix heures & demie du ſoir : à onze heures & demie, des hommes armés frapperent à ma porte; j'ouvris la fenêtre & leur demandai ce qu'ils vouloient : ils me dirent qu'ils avoient faim, qu'ils précédoient l'armée qui étoit en marche; je leur demandai ce que venoit faire l'armée à Verſailles; ils me répondirent qu'elle venoit chercher le Roi pour le conduire à Paris. Je leur fis

donner du pain & du vin, & bientôt après, j'entendis les tambours de la division qui passoit à Montreuil ; j'appris alors que M. de la Fayette étoit à la tête de l'armée, & cette nouvelle me rassura, persuadé que sa présence préviendroit les désordres : j'envoyai au château à six heures du matin pour savoir ce qui s'y passoit, & je m'y rendis aussi-tôt que je fus instruit des attentats de la nuit. Je m'arrêtai chez M. de Montmorin, où je trouvai M. l'évêque de Langres qui m'apprit le massacre des gardes-du-corps, & les dangers qu'il avoit courus lui-même en sortant de l'Assemblée : j'allai de-là dans les appartemens, en traversant la cour de marbre, qui étoit remplie de gens armés & de femmes qui paroissoient fort animés ; le Roi étoit sur son balcon, avec la famille royale, les ministres & plusieurs gardes-du-corps ; je m'arrêtai un instant pour entendre ce que l'on disoit. Au moment où plusieurs gardes-du-corps jetoient leurs bandoulieres par la fenêtre, une femme qui étoit à côté de moi, me dit alors : il faut leur faire grace, n'est-il pas vrai, Monsieur ? Non, répondit un ouvrier, qui étoit devant cette femme ; ils font les calins à présent, & si nous manquons l'occasion de nous défaire de toute cette race, nous ne la retrouverons plus. J'observe que cet homme paroissoit être un boulanger, de la taille de cinq pieds six pouces environ, large de carrure, âgé de trente-cinq à quarante ans, ayant une mauvaise phisionomie : je gagnai les appartemens par le grand escalier ; je rencontrai M. le duc d'Orléans dans l'œil-de-bœuf ; il me demanda si on alloit s'assembler : je lui répondis que je n'en savois rien, mais qu'il me paroissoit très-nécessaire de s'assembler tout de suite, au château plutôt qu'ailleurs & de se tenir près du Roi ; j'allai à divers députés en dire autant, & nous convînmes de nous réunir dans le sallon d'Hercule : nous nous y trouvâmes trente ou quarante. M. le garde-des-sceaux y vint, & me dit qu'on étoit allé chercher le président : après avoir attendu près d'une heure, nous apprîmes que la séance étoit ouverte aux menus plaisirs ; & lorsque j'y arrivai, on avoit déja délibéré de ne pas se déplacer, & la discussion avoit lieu sur l'ordre du jour, qui étoit, si je ne me trompe, les municipalités : j'étois trop vivement affecté de tout ce que j'avois vu. Le spectacle de la famille royale éplorée ; les têtes des gardes-du-corps

massacrés, que j'avois vu passer : les injures & les menaces qui m'avoient été personnellement adressées, en traversant la place d'armes, par plusieurs hommes armés de piques, qui me nommoient en jurant, toutes ces horreurs m'avoient trop ému pour que je pusse prendre part à une discussion sur les municipalités : j'allai me promener dans l'avenue où les milices qui retournoient à Paris, déchargeoient leurs armes, faisoient un feu roulant : ces démonstrations de joie prolongeoient encore les impressions de terreur qu'avoient produites les scenes affreuses de cette journée, & le spectacle d'un jeune enfant couvert de sang, qui portoit au bout d'une pique la tête d'un garde du Roi. J'allai le soir chez M. Mounier, & nous nous réunîmes une vingtaine de députés chez M. Bergasse pour aviser au parti à prendre dans de telles circonstances : les violences commises dans la salle nationale : le sang répandu sous les yeux & dans le palais du Roi, ne nous permettoient plus de regarder nos délibérations commes libres : nous examinâmes ce que l'honneur & le devoir nous commandoient, & que l'empire des circonstances nous interdisoit. Nous ne fûmes que neuf d'avis de dénoncer à l'Assemblée nationale tous ces attentats, & d'en poursuivre la vengeance : des considérations relatives à la sûreté du Roi nous arrêterent, mais j'ai souvent gémi de ce honteux silence : enfin, je le rompis dans la séance du 21 novembre dernier, celle où je fus moi-même dénoncé, après avoir demandé compte au comité des recherches des informations sur les crimes commis les 5 & 6 octobre.

MM. l'évêque de Chartres, le marquis de Ternay, le comte de Ternay; *rien* qu'on ne sache.

M. de Barras, rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, que le 5 octobre, entre les dix & onze heures du soir, étant à l'entrée de la place d'armes, il entendit la conversation de trois hommes, qui étoient ensemble, l'un des trois, âgé d'environ trente ans, blond, figure ovale, taille d'environ cinq pieds quatre pouces, vêtu d'un habit gris marbré, & que le déposant a reconnu, par diverses indications, demeurer rue Saint-Honoré, & être un homme au-dessus du commun, qui disoit aux deux autres, avec chaleur & agitation : *Qu'on seroit bientôt en forces; que les milices alloient arriver;*

qu'il falloit aller au château, se saisir de la personne du Roi & de la Reine, ainsi que de tous les coquins qui les entourent; qu'on n'avoit pas besoin de tous ces gens: que puisqu'ils ne savoient pas gouverner, il falloit se débarrasser de ce fardeau: qu'au reste, il arrivoit un homme de la milice nationale dont ils étoient sûrs, & qui seconderoit bien leur dessein: qu'alors, lui déposant, leur dit: *Quoi! messieurs, il y a donc des complots? c'est une horreur: le Roi n'est pas cause si ses ministres ont prévariqué:* qu'ils répondirent: *Bon, bon, à quoi bon un roi? plus de tout cela: au surplus, qu'êtes-vous, monsieur? êtes-vous de la milice nationale?* qu'il leur répondit que non, mais qu'il étoit bon citoyen, & frémissant du *propos*, il s'éloigna. Observe le déposant, que c'est particuliérement l'homme qu'il a ci-dessus désigné, qui se livroit à toutes ces déclamations; qu'un des deux autres disoit seulement. *Oui, tu as raison*, & que le troisieme gardoit le silence.

Louis Gamain, serrurier à Versailles; Pierre Bisson, domestique de M. Malouet; Jean Blanchoin, autre domestique de ce député; M. de Foucault, M. Dufraisse Duchey, dame Collet d'Hauteville, MM. le marquis de Blacons, Larcher d'Aubancourt; François Pepin, colporteur, dame de Montaran, Tailhardat de la Maisonneuve; *rien* qu'on ne sache.

M. le vicomte de la Châtre, député à l'Assemblée nationale. Je déclare, dit-il, avoir vu, ledit jour 5 octobre, entre six & sept heures, les femmes, ou du moins elles en avoient le costume, entrer, & après, à la suite des députés à l'Assemblée nationale, qui alloient porter les décrets à la sanction royale, pour, disoient-elles, forcer cette sanction. On voulut les empêcher d'entrer chez le Roi; MM. les officiers des gardes-du-corps, qui étoient de service, firent ce qu'ils purent pour empêcher ces dames, ou prétendues telles, d'y entrer; quelques momens après, il en sortit quatre, dont une très-grande, qui tenoit un papier à la main, perçant la foule, & crioit tout haut, en jurant: Nous le savions bien que nous lui ferions sanctionner. A ces paroles, prononcées très-ferme & fort haut, il se fit un bruit de voix énorme dans le château & dans les environs. MM. de la députation sortirent un moment après de chez le Roi; on

resta un peu tranquille pendant quelques momens : on disoit que trente mille hommes des habitans de Paris venoient à Versailles ; beaucoup disoient, M. de la Fayette en empêchera ou avertira, & personne ne prenoit aucune précaution, du moins de celles très-nombreuses qui étoient à l'œil-de-bœuf & autres pieces adjacentes au cabinet du Roi. Je déclare que le même jour, vers huit heures environ, étant sur le balcon de la chambre du conseil, j'ai vu partir de l'ancien corps-de-garde du régiment des gardes-françaises, au bas de la premiere cour du château de Versailles, une décharge d'environ cinquante coups de fusils, dont la direction me parut, quoique un peu éloignée, être à hauteur d'un homme ; ça m'étonna, & je dis à de très-anciens militaires : Ah ! mon Dieu, il va arriver de grands malheurs ; comment se peut-il qu'on n'y mette pas ordre ? Ces mêmes anciens militaires, que je n'ai l'honneur de connoître que de vue, me soutinrent que c'étoit une réjouissance, & que ces coups de fusils étoient tirés en l'air ; je soutins avec force que non, & beaucoup de militaires, qui étoient derriere moi, eurent l'honnêteté de dire : M. le vicomte de la Châtre doit s'y connoître, & il ne se trompe pas ; on a tiré de maniere pour tuer quelqu'un. Ces anciens militaires, d'après ce propos, se retirerent chez le Roi, à ce qu'il croit, & on ne fut pas long-temps à être certain que je ne m'étois pas trompé, M. de Savonnières & beaucoup d'autres ayant été blessés de cette décharge, partant, comme je l'ai déja dit, du corps de-garde : d'ailleurs, je réclame à cet égard & beaucoup d'autres faits, qu'on veuille bien entendre le nommé François-Claude Mirecourt, mon domestique, logé hôtel de la Châtre, rue de l'Université. Je déclare avoir resté assis à la porte du cabinet du Roi, chambre du conseil, depuis huit heures environ, jusqu'à onze heures & demie aussi environ, qu'arriva M. de la Fayette ; qu'il traversa l'œil-de-bœuf & les appartemens y attenans, donnant le bras à deux messieurs en uniforme de la garde nationale, je crois de Paris ; qu'il a été chez le Roi très-peu de temps. Je déclare que le Roi sortit seul quelques momens après de son appartement, & qu'il me demanda : M. de la Châtre, y a-t-il beaucoup de députés à l'œil-de-bœuf ou dans le château ?

Je lui dis, oui, ſire: Faites-les avertir qu'ils paroiſſent ici. Il me dit encore: Y en a-t-il des communes? Je répondis: Je n'en ſais rien. Quelqu'un que je n'ai pas l'honneur de connoître, partit & fut y voir, & revint dire qu'il y en avoit très-peu. Le Roi étant pour la ſeconde fois ſorti de ſes appartemens, demanda d'avertir M. Mounier, pour lors préſident, & auſſi MM. les députés des communes. M. Mounier arriva: ſa majeſté ſortit ave M. le garde-des-ſceaux. Le Roi dit à M. Mounier: M. de la Fayette m'a prévenu; ſans cela j'aurois été au milieu de vous pour y profiter de vos conſeils dans cette circonſtance, mais M. de la Fayette m'a promis de me garder contre les prétendus brigands qu'on dit arriver à Verſailles. Le Roi dit à M. Mounier d'aller reprendre ſa ſéance: nous partîmes avec lui pour nous rendre aux menus; & paſsâmes au milieu des deux lignes des troupes, à huit hommes au moins d'hauteur: ces deux lignes prenoient dès la grille de la cour de marbre juſqu'à celle des menus, & peut-être plus loin; que paſſant dans ladite ligne beaucoup de ces gens m'ont nommé M. de Vorſai, en nous injuriant. Les poſtes étoient déja relevés par les troupes arrivées dans la nuit. Je déclare que moi, & ceux de MM. les députés rendus à la ſalle des menus, nous y avons ſiégé avec des femmes & des hommes, en grand nombre, qui y faiſoient beaucoup de bruit, & jurant cruellement. Je déclare qu'à trois heures un quart du matin, du 6 octobre dernier, un honorable membre propoſa à M. le préſident de lever la ſéance, tous les membres étant excédés de fatigue: on la leva. Je me rendis au pavillon de Talaru, cour des miniſtres, où je logeois à Verſailles: j'eſſayai de monter au château, les grilles & portes en étoient fermées & gardées par les troupes arrivées dans la nuit. N'ayant pu entrer, je vins dans ma chambre où j'écrivis peut-être une heure, & me mis ſur mon lit. A peine étois-je endormi, que M. le comte de la Châtre, premier gentilhomme de Monſieur, logé dans la chambre donnant ſur la cour des miniſtres, me dit: Viens donc, on traîne les gardes du-corps, & on leur coupe le col, je crois, ſur la place d'armes, près la grille d'entrée de la cour des miniſtres. Je réclame à cet égard que M. de la Châtre ſoit entendu. J'ai vu de cette chambre

& j'ai entendu des cris perçans de vive le roi d'Orléans; j'ai fixé mes regards du côté de la cour des miniſtres; j'ai apperçu ce prince dans ce même moment longeant la ligne des troupes, en dehors d'elles, ayant l'air de venir de la place d'armes, où les gardes-du-corps, au nombre de deux, avoient été, ledit matin, exécutés. Ce prince, paſſant ſous la croiſée où j'étois, au premier, avoit une badine à la main, une groſſe cocarde à ſon chapeau, & ne ceſſoit de rire. J'étois avec les nommés Jacques Deniſſey & Antoine Hudeline, tous deux domeſtiques de M. le comte de la Châtre, ce dernier étant alors chez Monſieur. L'un des deux, je ne ſais lequel, deſcendit à la porte du ſuiſſe de Madame de Talaru, à Verſailles; l'autre reſta avec moi à cette croiſée, ainſi que le nommé François-Claude, dit *Mirecourt*, mon domeſtique. J'ai vu longer M. le duc d'Orléans, ſuivi d'une multitude très-nombreuſe, & qui ne diſcontinuoit pas de rire en faiſant jouer ſa badine. Le premier avoit l'air de diriger ſes pas vers la cour des princes; je l'ai apperçu juſqu'à la grille qui ferme cette cour. Il y avoit à cette grille un groupe de monde bien habillé, & ſans armes, *qui n'ont rien dit à M. le duc d'Orléans*, qui a rebrouſſé chemin, & toujours ſuivi par cette multitude de monde qui m'ont paru tous preſque nuds, & dans le nombre beaucoup de femmes, ou du moins, elles en avoient le coſtume. Ce prince a ſorti par la grille à côté du pavillon Talaru, à Verſailles, qui donne, je crois, dans la rue de la Chancellerie : je ne l'ai vu que juſque-là; mais j'ai entendu long-temps des cris ou hurlemens, dont je ne peux en rendre le ſens, & encore moins les paroles. Je déclare que très-peu de Temps après l'apparition de M. le duc d'Orléans, l'homme à la grande barbe a paſſé à la porte dudit pavillon de talaru, qui a parlé au ſuiſſe, auquel il a demandé une priſe de tabac, ſes mains toutes enſanglantées.

MM. de Berville, Gueroult du Valmet, Gueroult de Saint-Denys, François Dupont, ſuiſſe de Madame de Talaru, François Mericourt, domeſtique de M. le vicomte de la Châtre, Jacques Gueniſſey, domeſtique de M. le comte de la Châtre, Jacques de Coulome, maréchal-des-logis des gardes-du-corps du Roi, François Angle, limonadier, rue Bailleul, Antoine Eudeline,

domeſtique de M. le comte de la Châtre, Antoine Poujet, logeur en chambre garnie, rue du Champfleuri, Michel de Marcenay, premier commis au département de Corſe, & M. le comte de la Châtre; *rien* qu'on ne ſache.

M. de Virieu, député à l'Aſſemblée nationale. Perſuadé, dit-il, que les faits du 5 octobre dernier ont eu néceſſairement des rapports avec des faits antérieurs qui m'avoient frappé, je crois devoir, pour rendre à la vérité l'hommage complet que j'ai juré, reprendre de plus haut le récit de ce qui eſt venu à ma connoiſſance. Le 17 juillet dernier, ayant été, comme membre de l'Aſſemblée nationale, député pour accompagner le Roi, j'eus occaſion, en attendant ſa majeſté à la place Louis XV, de m'entretenir aſſez longuement avec un officier des troupes bourgeoiſes, qui y étoient poſtées. Son honnêteté, ſa ſimplicité, ſa modeſtie, l'eſprit naturel & ſa juſteſſe, m'ayant interreſſé à lui, non moins qu'à la confiance qu'il me marquoit, je crus pouvoir entrer avec lui dans quelques détails aſſez approfondis ſur l'état préſent des choſes; il m'avoua les craintes extrêmes qu'il avoit eues, ainſi que tous ſes concitoyens pour l'Aſſemblée nationale en général, & pour ſes membres en particulier; il m'aſſura qu'ils étoient réſolus à tout ſacrifier pour les défendre, & il convint que ſi on eût attenté à la ſûreté de l'Aſſemblée, ou de quelqu'un de ſes membres, ils étoient déterminés à proclamer M. le duc d'Orléans, ſoit protecteur, ſoit lieutenant-général du royaume; ſur quoi je lui fis des obſervations qu'exigeoit le bon ordre général, la fidélité due au roi que les erreurs des miniſtres ne peuvent empêcher d'être notre ſeul & légitime ſouverain, non moins l'expérience conſtante de l'hiſtoire, & le véritable état des choſes actuelles dont on lui avoit exagéré les dangers; il y parut ſenſible & témoigna une vive ſatisfaction de ce que le Roi venoit de céder au vœu public, en ſe jetant dans les bras de la nation, enſorte que rien ne pouvoit plus troubler les ſentimens d'affection qu'on lui portoit, & dont cet officier paroiſſoit particuliérement pénétré; j'obſerve au ſurplus que cet officier, dont j'ignore le nom, étoit d'aſſez belle taille, m'a paru âgé de 28 à 30 ans, proprement mis, m'a dit être marchand, & demeure rue du Sépulcre; comme

j'étois au même endroit, j'ai eu un entretien avec un ancien soldat qui avoit servi sous mes ordres, dans le régiment d'infanterie de Monsieur, & qui pour lors ayant quitté le service étoit établi à Paris, & commandoit une compagnie de cinquante hommes; ayant appris de moi que M. le comte d'Artois n'accompagnoit pas le roi, il en parut fort aise, en m'avouant que s'il fût venu, il y avoit un passeport pour le garder à Paris, & qu'on étoit résolu de le faire. Je crois encore devoir rendre compte d'une conversation que j'ai eue avec M. le comte de Mirabeau, le soir du second jour de la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale au sujet des droits de la branche de Bourbon régnante en Espagne, à la couronne de France, dans le cas de l'extinction de la branche régnante en France: comme il s'étoit nettement prononcé dans une opinion contraire à la mienne, qu'il paroissoit appuyer avec force celle d'ajourner simplement la question ou de la décider en faveur de la maison d'Orléans, je crus important de chercher avec lui des tempéramens propres à concilier les esprits, sans nuire à l'intérêt national, qui exigeoit, suivant moi, qu'il fût prononcé sans délai, soit son ajournement à l'époque où le cas se présenteroit, soit sa décision en faveur de l'Espagne que nous ne pouvions sans le plus grand danger armer contre nous, par une exclusion décidée dans ce temps de détresse excessive où la solidité de son alliance est notre seul appui contre les entreprises de nos rivaux, soit enfin l'effacement total de la question, comme si elle n'eût pas été élevée; je crus devoir insister sur différens moyens de conciliation; j'appuyai particuliérement sur ce que rien ne nous engageoit à nous en occuper dans un temps où le grand nombre des têtes existantes dans la famille royale, & leur âge, nous mettoient heureusement à l'abri de craindre de long-temps l'ouverture de cette dangereuse difficulté. M. le comte de Mirabeau me répondit qu'elle n'étoit peut-être pas aussi éloignée dans le fait qu'elle pouvoit le paroître au premier coup-d'œil; que l'état pléthorique du Roi & celui de Monsieur, qui pouvoit abréger leurs jours, faisoit à-peu-près dépendre la question de l'existence de M. le Dauphin, qui n'étoit qu'un enfant; je lui marquai mon étonnement de ce qu'il oublioit M. le comte d'Artois & ses enfans:

ſur quoi, il me répondit que dans le cas où l'événement ſe préſenteroit d'ici à un temps peu éloigné, il falloit avouer qu'on pouvoit regarder M. le comte d'Artoïs comme fugitif, ainſi que ſes enfans, & d'après ce qui s'étoit paſſé, comme à-peu-près *ex lex* pour au moins environ dix ans : cette converſation ayant eu lieu dans un couloir derriere les colonnes à la gauche du préſident, pluſieurs députés s'approcherent de nous à diverſes repriſes, & furent à portée d'entendre une grande partie de notre converſation, qui fut très-longue; de ce nombre ſont MM. le duc d'Havré, le comte d'Egmont, ſi je ne me trompe, le marquis d'Ambly & le marquis de Fournez: quelques jours après, me trouvant dans le veſtibule de la ſalle de l'Aſſemblée qui donne ſur la rue des Chantiers, dans le cours de la matinée, j'ai eu une nouvelle converſation avec M. le comte de Mirabeau; nous reparlâmes encore de M. le duc d'Orléans, & de l'appui qu'il me paroiſſoit lui donner; il s'en défendit un peu, en me ſoutenant qu'il avoit trop peu de caractere & de tenue pour qu'on pût réellement en faire un chef de parti, & tenter de grandes entrepriſes par ſon moyen ou avec lui; & pour me donner un exemple de ſa timidité, il me dit avec un ton mêlé de dépit & de dédain, à peu-près ces paroles: *ſa timidité l'a fait manquer de grands ſuccès; on vouloit le faire lieutenant-général du royaume; il n'a tenu qu'à lui, on lui avoit fait ſon thême; on lui avoit préparé ce qu'il avoit à dire.* C'étoit à l'époque de la révolution de juillet, lorſque la priſe de la Baſtille avoit jeté la cour dans la terreur & l'embarras; il devoit ſe préſenter à la porte du conſeil, s'y faire introduire pendant ſa tenue, ſe porter pour médiateur entre le Roi & la ville de Paris, & mettre pour condition ſa nomination à cette place importante: mais au lieu de cela, parvenu à la porte du conſeil, il n'oſa pas y entrer, & ſe borna, après ſon iſſue, à demander au Roi la permiſſion de paſſer en Angleterre, ſi les affaires prenoient une tournure fâcheuſe. Le 5 octobre, quoiqu'ayant remarqué les jours précédens grand nombre de circonſtances, de détails qui me prouvoient qu'on travailloit beaucoup le peuple, & qu'il ſe préparoit des orages, je n'avois aucune notion de ce qui ſe préparoit; je fus ſurpris de la roideur d'un certain nombre d'opinions & de

de leur ton menaçant. Vers midi ou une heure on commença à répandre dans l'Aſſemblée qu'il y avoit dans Paris la plus violente fermentation, parce que le pain y manquoit abſolument. Les nouvelles devinrent de plus en plus alarmantes juſque vers quatre heures ou quatre heures & demie : on annonça alors qu'il arrrivoit de Paris un grand nombre de femmes pour demander des ſubſiſtances ; l'Aſſemblée ordonna qu'on fît entrer une députation d'entre elles, peu nombreuſe, pour apporter leurs plaintes & leurs demandes : cette députation entra ayant à ſa tête deux hommes, l'un deſquels extrêmement déguenillé avoit, diſoit-t-il, manqué d'être pendu le matin pour avoir voulu ſonner le tocſin ; l'autre, habillé de noir ſervoit d'orateur à ces femmes. Après avoir parlé du défaut de ſubſiſtances, il parla des alarmes de Paris: peu-à-peu, voyant la bonté avec laquelle l'Aſſemblée l'écoutoit, il prit de l'audace, & s'exprimant en termes très-inſolens ſur l'affaire des cocardes nationales & ſur le renvoi à faire du régiment de Flandre, employant ſouvent ces mots : *nous voulons*, *nous exigeons ;* ſur cela l'indignation que manifeſterent pluſieurs députés le fit entrer un peu dans la décence. Pendant ce temps, les femmes forcerent les entrées de la ſalle, & l'innonderent de toutes parts.

MM. Maſelin, négociant à Verſailles ; l'abbé Sieyes, député ; le Brun, auſſi député ; Dupuy, domeſtique de M. de Virieu ; l'abbé d'Aymar, député ; *rien* qu'on ne ſache.

M. le vic. de Mirabeau. Que le ſoir 5 octobre, & le mardi 6 au matin, l'homme qui tenoit la buvette de l'Aſſemblée nationale a diſtribué dans la ſalle, avec profuſion, à tout venant, tous les cervelas, pâtés, jambons, fruits de toute eſpece, vins, & généralement tout ce qui étoit dans ſa buvette, & remplacé enſuite ; qu'il a entendu deux perſonnes ſortant de l'Aſſemblée, & qu'il croit députés, lui demander, dans l'eſpace qui étoit entre l'échaffaudage de l'intérieur & la tribune, & qui formoit le corridor: *Qui eſt-ce qui le paieroit, & s'il avoit envie de ſe ruiner ?* A quoi cet homme répondit : *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner* ; qu'il tient de M. Digoine, député de Bourgogne, qu'étant dans la chambre de la Reine, & faiſant partie d'un groupe qui parloit un peu haut ſur ce qui ſe paſſoit, la Reine s'en approcha & dit : *Meſſieurs*, *ſoyez*

plus réservés ; voilà un valet de chambre de M. le duc d'Orléans, qui s'est introduit ici, je ne sais comment.

MM. de Lacheze, député ; Faydel, député ; de Guillermy, également député, le chevalier de Maine de Sainte-Luce ; Benjamin Dardignac, cordonnier ; Nicolas Bernier, principal commis de la guerre ; Durget & Deschamp, députés ; *rien* qui ne soit connu de tout le monde.

M. Henri de Longueve, député d'Orléans. Que M. de Marguerite, député de Nîmes, lui a dit, en société, que dans la soirée du 5, étant près de la tribune, il a vu deux des femmes venues de Paris, dont l'une montroit à l'autre un morceau de pain très-noir, & disoit qu'elle vouloit faire avaler ce morceau de pain à l'Autrichienne, & lui tordre le col ; qu'un autre de ses collégues, M. de la Salles, député de Metz, lui a dit que se rendant à Paris, le 6 octobre, dans sa voiture, il fut arrêté au pont de Seves, par dix à douze personnes qui le forcerent de retourner à Versailles, & l'y accompagnerent, partie dans sa voiture & partie derriere, en lui disant qu'ils ne laisseroient passer personne que tout ne fût fini à Versailles ; que, sur la demande qu'il leur fit de lui expliquer ce propos, ils lui répondirent qu'ils entendoient par-là, *qu'il falloit que le Roi fût amené à Paris ; que la Reine fût égorgée, & qu'on ait fait des cocardes de ses boyaux.*

MM. Cornier de la Dodiniere, & Thyerry de la Ville ; *rien.*

M. le comte de Saint-Aulaire. Le 6 octobre, dit-il, ayant passé toute la nuit à aller & venir sans cesse de la salle des gardes de M. le Dauphin à la grille de la cour des ministres, un soldat de la garde nationale de Versailles ou de Paris m'a, au travers les barreaux de ladite grille, allongé un coup de bayonnette qui a déboutonné mon habit, & ne m'a qu'effleuré la poitrine, en me disant : « B ..., à la lanterne ; il fera jour demain. Si tu crois que nous sommes venus ici pour des prunes, tu te trompes bien ». A la pointe du jour, le peuple est entré par deux endroits dans les cours du château, le passage de la voute, & la grille de la cour des princes, dont le poste étoit confié à la garde nationale parisienne. J'ai remarqué que le peuple ne venoit qu'avec infiniment de crainte. Un plus hardi sans doute s'est avancé jusques sur la cour

de marbre ; ses deux pieds ont glissé en avant, il est tombé en arriere, & s'est tué roide. Alors plusieurs de ces mêmes gens ont accouru, en disant : *Ce sont les gardes du corps qui l'ont tué* : mais après l'avoir visité, ils ont reconnu qu'il n'avoit aucune marque de coup de feu, & qu'il avoit la tête fendue par derriere. Le mort est resté environ une heure en place, & a été enlevé ensuite. Pour lors, le château étant environné de toutes parts par le peuple, j'ai été chez M. le Dauphin ; & ayant réveillé madame la marquise de Touzel, en posant un bougeoir sur le pied de son lit, je lui ai dit : » Madame, vous n'avez pas une minute à perdre pour porter M. le Dauphin chez le Roi ». Le peuple qui étoit alors sur la terrasse, du côté du tapis vert & près les fenêtres criant : *C'est-là que demeure le Dauphin.* M. le Dauphin sur le point de se rendre chez le Roi, je suis venu dans la salle des gardes de ce prince : le brigadier commandant m'ayant demandé la conduite qu'il avoit à tenir, je lui ai ordonné, de la part du Roi, de ne faire de mal à personne, & que lorsque la salle seroit sur le point d'être forcée, de se retirer par les petits escaliers, dans l'œil-de-bœuf. Cet ordre donné, je me suis rendu chez le Roi, près de M. le Dauphin : la Reine y est parue aussitôt toute échevelée, avec une petite redingotte de toile rayée ; jaune : elle m'a demandé si les ci-devant gardes-françaises étoient du nombre des troupes arrivées de Paris. Je lui répondis que je les avois vus arriver à une heure du matin. Peu de temps après les salles des gardes-du-corps ont été forcées par le peuple, les femmes soutenues par les troupes tant de Paris que de Versailles, & si tous les gardes n'ont pas été massacrés, nous en devons la reconnoissance aux gardes parisiennes, & principalement aux grenadiers. Deux gardes-du-corps ont été décollés ; j'ai vu passer leurs têtes devant les grilles du château ; j'ai vu venir chez le Roi différentes personnes, & particuliérement M. de Coigni, M. le duc d'Orléans, lequel étoit vêtu d'un frac gris, sans crachat, tenant à la main un chapeau rond & une petite badine. Je n'ai quitté M. le Dauphin qu'à une heure précise, lorsque je l'ai eu accompagné jusqu'à la voiture du Roi. Ne sachant comment m'en venir à Paris, & n'osant rentrer dans mon logement, un aide de camp de M. de la Fayette, nommé M. Cottin, a bien voulu me placer dans un bataillon de fusiliers, à côté du dra-

peau. Un des officiers m'a donné son fusil, que j'ai porté sur mon épaule depuis Versailles jusqu'à Paris. J'observe que le brigadier de la salle Dauphine m'a rendu compte qu'ayant été arrêté avec neuf autres gardes-du-corps, & conduits aux grilles du château pour y être pendus, ils avoient été délivrés des mains des femmes & du peuple, par les ordres de M. le marquis de la Fayette à ses grenadiers, qui aussitôt s'en sont emparés. M. le marquis de la Fayette a parlé ainsi à sesdits grenadiers : « J'ai donné ma parole d'honneur au Roi qu'il ne seroit fait aucun mal à MM. les gardes-du-corps ; si vous me faites manquer à ma parole d'honneur, je ne suis plus digne d'être votre général, & je vous abandonne. Grenadiers, sabrez ». Ils n'ont point sabré, mais ils ont fondu sur le peuple, & se sont emparés des neuf gardes-du-corps & du brigadier.

Marie Desprez ; Etienne de Colommiers ; Charles de Bouthillier, député à l'Assemblée nationale ; Charles Turpin, lieutenant-criminel à Blois ; Jacques Lemire du Tannay, commissaire des guerres ; Augustin Rousseau ; maître des exercices militaires des enfans de France ; Jean Orri, commis de la guerre ; François de Sallevert, commandant l'écurie de la Reine, & Claude Dogni ; *rien* qu'on ne sache.

M. de Digoine, député à l'Assemblée nationale ; que dans la matinée du 6 octobre, il passa dans les petits appartemens qu'il trouva ouverts ; que dans l'une des chambres étoit la reine, debout dans l'encoignure d'une fenêtre, ayant à sa droite madame Elisabeth, à sa gauche, & tout contr'elle, madame, fille du Roi ; & devant elle, debout sur une chaise, monseigneur le Dauphin, qui tout en badinant avec les cheveux de sa sœur, disoit : maman, j'ai faim ; à quoi la Reine lui répondit les larmes aux yeux, qu'il falloit prendre patience & attendre que le tumulte fût passé ; monsieur, madame, & mesdames tantes du Roi, étoient dans la même piece ; dans ce moment quelqu'un, que le déposant ne connoît pas, vint dire à la Reine que le peuple la demandoit au balcon toute seule ; elle parut hésiter si elle s'y rendroit ; mais M. de la Fayette étant arrivé, & lui ayant dit que cette démarche étoit nécessaire pour calmer la multitude ; elle dit : en ce cas, dussé-je aller au supplice, je n'hésite plus, j'y vais : elle prit ses

enfans par la main & s'y rendit ; le dépoſant l'y accompagna, & ſortit enſuite du château, pour ſe rendre à l'Aſſemblée. Obſerve le dépoſant, que le lundi 5, le dîner des gardes-du-corps fut dénoncé à l'Aſſemblée comme une orgie impardonnable. Un député, officier des gardes-du-corps, chercha à l'excuſer ; ſur quoi M. le comte de Mirabeau dit qu'elle étoit d'autant plus imprudente, qu'il étoit poſſible qu'avant peu on ſe vengeât des perſonnes qui l'avoient occaſionnée, ſur quoi un autre député, qu'il croit être le ſieur marquis d'Ambly, le ſomma de nommer ces perſonnes ; M. de Mirabeau répondit alors que ſi l'Aſſemblée décrétoit que la perſonne du Roi étoit ſeule ſacrée & inviolable, il feroit ſa dénonciation ; & dans le même inſtant, il dit à demi-voix à ceux qui étoient près de lui, & aſſez haut pour que lui dépoſant l'entendît : *C'eſt la Reine & M. le duc de Guiche que je dénoncerai.* Dans le même inſtant, dans la tribune de derriere, où étoient les enfans de M. le duc d'Orléans, madame de Syllery & d'autres perſonnes, une voix dit : *Comment la Reine ?* A quoi il fut répondu par une perſonne de la même tribune, *La Reine comme une autre, ſi elle eſt coupable.*

MM. Tolozan, Madier député ; *rien.*

M. Lucas de Blaire, conſeiller à la cour des aides de Paris, & ſuppléant à l'Aſſemblée ; comme il ſe promenoit dans l'avenue, il entendit diverſes converſations & une entr'autres qui le frappa, & dont par cette raiſon il croit devoir dépoſer. On parloit de l'événement du jour ; les uns diſoient que la garde ſoldée avoit ſeule formé le complot pour s'emparer de la garde du Roi ; les autres que M. le duc d'Orléans étoit à la tête du complot. Un gros homme s'écria : « Il m'eſt égal de croire qui » eſt-ce qui eſt à la tête du complot ; je demande ſeu- » lement quel eſt le moyen d'en avoir la preuve » ? Un autre répondit : « Je le connois ce moyen ; il a fallu » employer beaucoup de monde pour cauſer une inſur- » rection générale ; je ſuis perſuadé que tous les exempts » & les eſpions de police ſont du complot ; & comme » les filles de la rue du Pélican & tout ce que Paris peut » produire de plus vil & de plus obſcur, a joué un » grand rôle dans cette affaire, ceux des exempts de » police qui avoient l'inſpection ſur cette claſſe de » femmes, pourront donner de très-grandes lumieres ;

» mais comme ils font peut-être prefque tous complices ;
» le feul moyen de les faire parler eft de leur promettre
» amniftie, récompenfe ».

MM. le comte d'Egmont, Charmont, brigadier des gardes-du-corps; de Ferrières, docteur en droit; Guichard, avocat en parlement, & d'Ambly, député à l'Affemblée nationale; *rien*.

M. de Frondeville, député à l'Affemblée nationale; vers les dix heures du foir, dit-il, je me rendis à l'Affemblée nationale, qui tenoit une féance; mais au lieu de la trouver garnie de députés, je n'y en vis qu'un très-petit nombre à travers quatre ou cinq cents femmes qui occupoient les bancs, & une troupe de brigands armés de piques, de hallebardes, de bâtons ferrés & de toutes fortes d'armes bifarres. Une des femmes approcha de moi, & après m'avoir montré un poignard bien aiguifé; elle me demanda avec une forte de myftere, fi l'appartement de la Reine étoit auffi bien gardé qu'on le difoit, & s'il n'y avoit aucun moyen de s'y introduire. Je lui répondis qu'il étoit impoffible d'approcher clandeftinement de la perfonne de leurs majeftés, fans courir les rifques d'être arrêté & puni très-févèrement, & qu'au furplus j'étois curieux de favoir pourquoi elle paroiffoit defirer fi fort de s'introduire chez la Reine; mais cette femme ne me répondit qu'en me fixant avec des yeux étincellans de fureur, & en faifant jouer fon poignard de maniere à indiquer qu'elle étoit dévorée par le défir de commettre un horrible affaffinat. Peu fatisfaite de ma converfation, elle me quittoit, lorfque je la retins, & lui demandai qui pouvoit lui avoir infpiré le mécontentement qu'elle témoignoit; mais elle me tourna le dos, en chantant d'une voix fort aigre, quoi que je puffe faire pour la retenir, & fauta par deffus les bancs, en frappant & réveillant plufieurs de fes compagnes. Il me feroit affez difficile de faire le fignalement de cette femme, par la raifon que l'yvreffe, la fueur, la fatigue & l'état de fureur où elle étoit, la défiguroient entièrement; cependant je crois pouvoir affurer qu'elle n'avoit pas trente ans; ne pouvant défigner pofitivement à laquelle des féances j'ai fait cette rencontre, par la raifon que l'Affemblée nationale en a tenu beaucoup ce jour-là : je crois pouvoir affurer que ce fut à celle où, au milieu des femmes & des brigands, l'on reçut le don patriotique des forçats de Toulon, qui

n'ayant point d'argent à donner, offroient à l'Assemblée nationale, leurs bras & leurs services pour le maintien de la constitution.

Alors j'ai quitté la salle, & me rendis tout de suite dans l'appartement de la Reine, où tout, excepté elle, me parut consterné; peu après il arriva quelqu'un, autour duquel on fit un cercle, pour apprendre ce qui se passoit au dehors; mais la Reine imposa silence, & ce fut je crois, M. d'Astorg, qui me dit : gardez-vous de parler, en me montrant un valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans; je vis, en effet, l'homme qu'on me désignoit, se retourner & sortir de la chambre; je crois me rappeler que cet homme étoit de la taille de cinq pieds deux à trois pouces, d'une figure assez maigre, brun de cheveux, & vêtu d'un habit gris. Au surplus, ma mémoire pouvant ne pas être fidelle sur un fait aussi indifférent, en comparaison de ceux qui m'occupoient, cette désignation ne peut être réputée que comme vague; plusieurs personnes qui arrivoient successivement, annonçoient l'arrivée de la milice parisienne; la consternation augmentoit, & la Reine, seule occupée de rassurer les personnes qui l'entouroient, ne montroit pas la moindre altération; il étoit à-peu-près minuit, lorsque plusieurs gentilshommes me firent demander à la porte : je sortis & fus engagé par eux, à solliciter un ordre de la Reine, qui pût les autoriser à prendre des chevaux dans les écuries, pour défendre la famille royale, au cas qu'elle fût attaquée; je me chargeai de la commission, & m'adressai à madame Elisabeth, qui sortit aussi-tôt pour en parler à sa majesté, retirée alors dans un autre appartement; la Reine rentra, & m'ayant appelé, elle dit : « Je consens à vous donner l'ordre que vous me demandez, à cette condition, que si les jours du Roi sont en danger, vous en ferez un prompt usage, & que si moi seule je suis en péril, vous n'en userez pas ». La milice de Paris étant arrivée, la Reine se coucha.

MM. Lesage, mercier à Versailles, Marie-Charlotte sa femme; Jean Rousseau, fondeur à Paris, & Hilaire Dault, garçon marchand de vin à Paris, *rien* qu'on ne sache.

M. le comte de Montmorin; que le 6 octobre, ayant reçu l'ordre d'aller rejoindre les drapeaux du régiment

de Flandres que l'on conduifoit à Paris. Il fut accompagné d'un aide-de-camp de M. de la Fayette; que dans l'efpace de temps qu'il leur fallut pour aller de Verfailles à Seves, celui-ci lui tint des propos peu convenables; qu'il lui dit entr'autres : *Marie-Antoinette a danfé pour fon plaifir, nous la ferons maintenant danfer pour le nôtre.*

Louife Chabry, dite Louifon; Anne de Commeyras; le comte de Farel, Nicolas de la Salle, député à l'Affemblée nationale; Françoife Rollin, fille bouquetiree; Etienne, notaire au châtelet; Louis de Saint-Gobert; le comte de Jouflard d'Yverlay, député à l'Affemblée nationale; Antoine Paccard & Adrien Duport, députés à l'Affemblée nationale, *rien* qu'on ne fache.

M. de la Fayette déclare que lorfque la garde nationale parifienne fut arrivée près de la falle de l'Affemblée nationale à Verfailles, il arrêta cette colonne pour prendre fon ferment, à la nation, la loi & au Roi, & fe rendit enfuite à la falle de l'Affemblée, où il trouva plufieurs des hommes & femmes de Paris, qui s'y étoient rendus en troupes long-temps avant la garde nationale; il parla à M. Mounier, préfident, pour l'affurer des fentimens qui animoient l'armée parifienne; il fe rendit enfuite au château, avec les deux députés de la commune, qui avoient été envoyés avec l'armée; il reçut l'ordre du roi, de prendre les poftes anciennement occupés par les gardes-françaifes, & retourna à la tête de la colonne, pour la faire avancer, & exécuter cet ordre, bien entendu que les gardes-du-corps, fuiffes & cent-fuiffes, conferveroient leurs poftes; il retourna enfuite à la falle de l'Affemblée, & y attendit avec quelques membres, dans un cabinet voifin, que le préfident fût forti de la falle; il caufa alors avec lui, & ils fe donnerent rendez-vous pour le lendemain matin à fept heures, M. Mounier difant qu'il alloit fe coucher; lui, dépofant, fe rendit alors chez le Roi qu'on lui dit être couché; & ayant ouï dire qu'on avoit quelques inquiétudes pour l'hôtel des gardes-du-corps, il s'y rendit, & apprit à quelques pas de cet hôtel, qu'un corps de gardes nationales parifiennes, s'y étoit établi en fort bonne intelligence avec des gardes du Roi; lui, dépofant, alla enfuite chez M. de Montmorin, cour des miniftres; il y fut accompagné par une patrouille parifienne, qui s'en alla pendant qu'il étoit

chez le miniftre, parce qu'il y paffa un très-long-temps. M. de Luxembourg y fit une vifite, & y parla de quelques ouï-dires fur les difpofitions du peuple contre les gardes-du-corps; le dépofant quitta M. de Montmorin, peut de temps avant le jour, & paffant dans les cours du château, il y trouva tout calme; les troupes harraffées de la fatigue du matin, & de la marche & du mauvais temps, avoient cherché à fe loger & à prendre du repos: lui, dépofant, fe rendit à l'hôtel de Noailles, rue de la Pompe, où étoit fon logement, & où devoient fe réunir plufieurs officiers, & nommément le major-général. Environ trois quarts d'heure après, il fut averti des mouvemens au château, & envoya ordre aux grenadiers d'y courir; ils entrerent dans les appartemens, chafferent les brigans, mirent les gardes-du-corps en sûreté, & garnirent leurs poftes dans l'intérieur; tous ces mouvemens furent exécutés avec la plus grande ardeur; lui, dépofant, fe rendit dans les cours, à pied, parce que fon cheval n'étoit pas prêt; rencontra en chemin deux têtes de gardes-du-corps; il fut joint par un cheval qu'il monta, & courut au milieu des différens groupes de femmes & d'hommes armés de piques, des mains defquels il tira plufieurs gardes-du-corps, en quoi il fut aidé par les gardes nationales, avec beaucoup de zele. Pendant ce temps les bataillons des gardes nationales parifiennes, garniffoient les cours; il y entroit en même temps un très-grand nombre de femmes & d'hommes armés de piques; lui, dépofant, en engagea plufieurs à fe retirer par la grande grille, mais il en arriva par toutes les entrées; il monta enfuite chez le Roi, il trouva les appartemens garnis par la garde nationale; il reffortit du cabinet avec le Roi, & lui préfenta les troupes nationales, placées dans les appartemens, qui témoignerent à fa majefté leur zele & leur amour; lui, dépofant, fe rendit enfuite avec le Roi & une partie de la famille royale fur le balcon, d'où lui, dépofant, parla au peuple; l'expérience lui ayant appris à difcerner les fentimens du peuple parifien, qui peut quelquefois être égaré, mais qui aime entendre la voix de la raifon & de l'honneur, d'avec les efforts de quelques factieux payés ou intéreffés au défordre, & que dans tous les grands mouvemens, il eft aifé de diftinguer. Il fe rappelle avoir parlé dans cette occafion, des projets que quelques factieux pouvoient concevoir, & qui étoient étrangers, nuifibles même à la révolution

& à la cauſe de la liberté. Un des motifs de cette réflexion étoit le ſouvenir des propos qu'il avoit entendus le lundi à la grêve, où quelques ſoldats, en preſſant le départ pour Verſailles, avoient prononcé le de mot conſeil de régence, & autres expreſſions qui ne paroiſſoient dans leur bouche n'être que des répétitions de ce qu'ils pouvoient avoir entendu. Le dépoſant annonça auſſi, de la part du Roi, le projet qu'avoit ſa majeſté de partir pour Paris : rentré dans le cabinet du Roi, lui, dépoſant, prit les meſures néceſſaires pour exécuter les ordres de ſa majeſté, pour mettre en ſûreté ces gardes du Roi & le château de Verſailles; il accompagna le Roi à l'hôtel-de-ville & enſuite aux Tuileries, & prit les jours ſuivans les meſures qu'il crut propres à aſſurer la tranquillité publique.

M. Pariſot, avocat au parlement, de la Borde, ancien premier valet de chambre du Roi, Lorimier de Chamilli, le baron de Menou, député à l'Aſſemblée nationale, le duc d'Ayen, l'abbé Mathias, député, Pierre-Gibiard; fondeur, & le baron de Batz, député; *rien* qu'on ne ſache.

M. Thierry de Ville d'Avray, commiſſaire général de la maiſon du Roi; le 5 octobre dernier, dit-il, j'ai paſſé toute la journée dans l'intérieur du Roi, c'eſt-à-dire, dans la piece déſignée la piece de la Pendule : le même jour au ſoir, j'introduiſis M. de la Fayette près du Roi; il rendit compte à ſa majeſté, & vers les deux heures du matin le Roi ſe coucha : à peine ſa majeſté étoit-elle dans ſes rideaux, que le baron de Pont l'Abbé, mon gendre, vint me dire que M. le comte de Gouverney m'avoit cherché : il vouloit me charger, me dit-il, de la part du miniſtre de la guerre, d'aſſurer le Roi qu'il pouvoit être tranquille, & que les gardes-françaiſes venoient de prendre les poſtes; en effet, on les entendoit alors monter la garde: je rendis compte à ſa majeſté, & m'étant, ſuivant l'uſage, couché dans ſa chambre, je fus réveillé entre cinq & ſix heures du matin par des cris épouvantables; je me levai & j'apperçus, dans l'obſcurité, le Roi qui ſe levoit de ſon côté; j'allai à la premiere fenêtre du cabinet de la Pendule, j'y vis des femmes en grand nombre, & des gens armés & habillés de toutes façons, ſe précipiter à flots dans l'eſcalier qui monte à l'appartement de la reine. Le Roi, qui s'étoit rendu à la même fenêtre, fut témoin comme moi de ce cruel ſpectacle. M. le comte de Luxembourg ſurvint, avec pluſieurs gardes-

du corps, pour mettre le Roi en sûreté, & je profitai de ce moment pour aller m'habiller le plus promptement que je pus: j'étois à peine descendu, que la reine me fit l'honneur de me dire: Thierry, sans mes gardes-du-corps, j'étois assassinée. Je crois devoir observer que cette princesse, dès la veille, entre huit & neuf heures du soir, m'avoit aussi fait l'honneur de me dire qu'on en vouloit à sa personne, & non à celle du Roi, & qu'elle étoit persuadée que beaucoup d'hommes étoient à la suite des femmes qui étoient venues demander du pain; c'est d'après cette conviction que la reine, au lieu de se retirer à Rambouillet, ainsi qu'on en avoit parlé depuis l'arrivée des femmes de Paris à Versailles, ce soir-là même s'étoit déterminée à rester, avec les enfans de France, sous la sauve-garde du Roi.

M. l'abbé Tournachon, en Sorbonne; que le cinq octobre, entre quatre & cinq heures du soir, étant à l'hôtel de Flammarens, rue de l'Orangerie, à Versailles, presqu'au coin de celle de la Surintendance, & à une fenêtre avec madame de Montaran & plusieurs femmes de la maison & du voisinage, il auroit vu arriver plusieurs femmes & hommes déguisés en femmes, parmi lesquelles une vêtue d'un habit de cheval écarlate, à cheval, & suivie d'un jokai pareillement en rouge, l'auroit singuliérement frappé; que cette femme, qu'on lui dit être alors mademoiselle Thérouenne de Méricourt, qu'il avoit vue précédemment à l'Assemblée, & qu'il a reconnue depuis, se seroit approchée de la sentinelle placée en-dedans de la grille de l'Orangerie; qu'aussitôt après, la sentinelle, vêtue d'un habit uniforme de la milice nationale de Versailles, auroit fermé ladite grille; que tout le monde avoit alors jugé que c'étoit d'après les instigations de ladite demoiselle Thérouenne, que cette grille auroit été fermée.

Que ladite demoiselle Thérouenne, suivie des mêmes femmes, est remontée par la rue de la Surintendance.

M. le marquis de Raigecourt: Thomas Dodemain: Jean Michel, médecin: Jean Simon, graveur: Elizé Loustalot, Hubert Moulet, conseiller au châtelet: Charles de Lalain, Omer Derosnet. Le marquis d'Aguesseau, l'abbé d'Aymard, député à l'Assemblée nationale Boisse, garde du Roi: Degaulle, procureur au parlement: le chevalier de Valory, Brayer, tapissier, à Versailles, Durey, garçon du château de Versailles, l'abbé Dubois,

curé de Troyes ; & député à l'Aſſemblée nationale : Antoine, auſſi député : Rigaud de Vaudreuil, également député : de Gouvion, major général de la garde nationale de Paris, & Corroller du Mouſtoir : *rien.*

M. de Clermont Tonnerre a dépoſé le huit mai dernier en ces termes : il s'eſt préſenté chez moi, il y a près de trois ſemaines, une femme vêtue d'un caſaquin d'indienne, ayant l'air d'avoir trente-cinq à quarante ans, viſage maigre & les yeux bleus, laquelle m'a dit ſe nommer Audelle, femme ou veuve du ſieur Huczé, demeurant rue de la Chanverrerie, n°. 18 ; laquelle m'a dit qu'étant allée à Verſailles le 5 octobre, elle étoit le ſix au bas de l'eſcalier de la Reine avec les femmes qui y ſont montées, dont elle m'en a déſigné une grande rouſſe que je crois avoir vue la veille à l'Aſſemblée nationale ; que là, un homme aſſez grand, ayant des dents de moins au-devant de la bouche, les yeux caves, une croix de Malte, des bottes & l'uniforme de la garde nationale, leur a donné de l'argent, en les exhortant à bien faire : ladite femme m'a ajouté qu'elle avoit revu & reconnu depuis dans les Tuileries l'homme qu'elle déſigne, & dans Paris la femme rouſſe dont elle m'a parlé.

M. Bernardy, garde du Roi, que le lundi 5 octobre, ſur les cinq heures du ſoir, lui dépoſant, étant avec ſes camarades au-devant de la grille du château à Verſailles, une femme du peuple, armée d'une lance, voulut en porter un coup à M. de S. Martin, maréchal-des-logis des gardes de *Monſieur* : que lui, dépoſant, releva la lance avec ſon épée, & ſaiſit la femme par la main, pendant qu'une autre femme, qui diſoit avoir été amenée de force, la déſarmoit : au même inſtant un groupe de femmes s'avança : une d'elles, en montrant le poing à lui dépoſant, lui dit : « ce n'eſt point du pain que » nous demandons : c'eſt du ſang qu'il nous faut : vous » êtes tous des gueux : votre Reine eſt une coquine, & » nous voulons ſa peau pour en faire des rubans de » diſtricts ».

M. le chevalier de la Serre : le duc d'Aiguillon : Froment, lieutenant au bailliage de Verſailles, le duc de Croy : Roy, député d'Angoulême : Buiſſon, ramaſſeur des gibiers du Roi : le marquis de la Queuille : *rien.*

M. Bazire, porte-manteau du Roi : que le 5 octobre

étant à la chaſſe avec le Roi, dans le bois de Meudon, a vu arriver, environ ſur les trois heures après-midi, M. de Cubières, écuyer-cavalcadour, qui a remis au Roi une lettre : le Roi s'eſt mis un peu en avant pour la lire, & auſſi-tôt a demandé ſon cheval : qu'à peine le Roi étoit-il monté, un chevalier de S. Louis, âgé d'à-peu-près quarante-quatre à quarante-cinq ans, de la taille de cinq pieds deux pouces environ, portant ſes cheveux, brun de peau, vêtu d'un habit griſâtre & ayant le viſage aſſez plein, & que perſonne n'avoit vu, pendant le courant de la chaſſe de ſa majeſté, s'eſt jeté à genoux aux pied du cheval de ſa majeſté, & lui a dit à haute voix : ſire, on vous trompe, j'arrive à l'inſtant de l'école-militaire, je n'y ai vu que des femmes aſſemblées qui diſent venir à Verſailles pour demander du pain; je prie votre majeſté de n'avoir point peur; là-deſſus le Roi lui répondit : *peur, monſieur, je n'ai jamais eu peur de ma vie*, & ſa majeſté partit auſſi-tôt pour ſe rendre au château.

M. Lariviere, cocher du Roi, & Marie Krapper, marchande ébéniſte à Paris : *rien.*

Anne Andelle, veuve Ravel, ouvriere en linge à Paris, rue Saint-Denis. Qu'elle a vu au moment où l'on emmenoit pluſieurs gardes-du-corps hors des cours du château pour les tuer, à ce qu'on diſoit, un groupe de dix à douze femmes, & au milieu d'elles un monſieur vêtu d'un habit d'uniforme de la garde nationale de Paris ou de Verſailles, ayant deux épaulettes en or & une croix de Malthe à ſa boutonniere, de grande taille, figure allongée, une grande bouche, nez aquilin, pluſieurs dents de manque ſur le devant de la bouche, yeux caves, un ſourcil noir, épais, cheveux noirs, qui cauſoit avec elles: qu'elle, dépoſante, s'approcha de ce groupe, & vit ces femmes tendant la main autour de cet officier, & recevant avec empreſſement ce qu'il leur donnoit : que ces femmes diſoient en même temps : Oui la garce ſautera le pas, nous jetterons ſa tête par les fenêtres : qu'une grande femme rouſſe qui étoit de groupe, leva ſon tablier, montra une faucille & dit : La garce, voilà ce qui va la décoler : qu'elle, dépoſante, s'étant approchée davantage de ce groupe, demanda à ces femmes ſi, en qualité de citoyenne, elle pouvoit être de la confidence : qu'au moment qu'elle faiſoit cette queſtion, ce monſieur a dit :

Il ne faut épargner que Monſieur, M. le Dauphin & M. le duc d'Orléans : qu'elle dépoſante, leur repréſenta que c'étoit une horreur de ſe porter à de ſemblables excès, qu'elles n'avoient pas de droit ſur le ſouverain. Ce monſieur lui dit qu'elle raiſonnoit comme une femme, que c'étoit un mal néceſſaire, que la Reine étoit l'auteur du malheur commun : qu'elle répondit que ſi on aſſaſſinoit la Reine, la troupe les balieroit à coups de canon : qu'il n'étoit pas préſumable qu'elle fût venue pour ſoutenir les aſſaſſins de ſon Roi : que ces femmes alors l'ont injuriée & maltraitée : qu'elle reçut même pluſieurs coups dans le ſein, dont elle a été grièvement incommodée, n'étant parfaitement guérie que depuis environ ſix ſemaines.

M. Flamion, juré-priſeur à Verſailles : Cayeux, tréſorier du prince de Condé : Degrai, bibliothécaire de M. d'Artois : le chevalier de Lafont ; le comte de Serent, député à l'Aſſemblée nationale, & le marquis de Beauharnois, auſſi député : *rien* qu'on ne ſache.

M. Perrin, avocat au conſeil. Qu'allant à Verſailles, il a trouvé une troupe de femmes, dont pluſieurs parlant enſemble, lui ont dit : Nous voulons voir Marie-Antoinette entre les deux yeux : la Polignac, la b.... avec ſon doitg, nous la b... avec le bras, & nous le lui enfoncerons juſqu'au coude, & que ce diſcours étoit accompagné de démonſtrations : qu'elles ont ajouté qu'elles vouloient chacune rapporter quelque choſe de Marie-Antoinette : une a dit, j'eu aurai une cuiſſe : une autre, j'en aurai les tripes : & en diſant ces choſes, pluſieurs tendoient leurs tabliers comme ſi elles euſſent eu dedans ce qu'elles ſe promettoient d'avoir, &, dans cette attitude, elles danſoient.

MM. Ramond ; jeanne le Brun, ſa femme ; le marquis de Parois ; Louis Berthier, commandant ; la garde nationale de Verſailles ; Joyminy, bourgeois de Verſailles ; Roudier, receveur des voitures de la cour ; Bazilliac, garde de M. d'Artois ; l'abbé Heſſe, vicaire général de Bourges ; Richer, ingénieur à Paris, rue du petit Pont ; Royer, procureur au Châtelet ; Quence, cocher de M. Panellier ; Laurent, major général des volontaires de la Bazoche ; Jobert, domeſtique de M. Pannelier ; Marie, jardinier à Montrouge ; Marie Terraſſier ; au Gros-Caillou ; Piat, pâtiſſier au Gros-Caillou : Dubois, portier de M. le Roux, marchand de draps ; Lacombe,

capitaine de la garde parisienne ; Besson ; sous-inspecteur des mines de Fance ; Thiboutot , membre de l'Assemblée nationale ; Peau de la Janiere , officier major des invalides ; le vicomte de Valnoise ; de la Corbiere ; l'abbé de Beaumont ; de Cubierre ; l'abbé de Vincenot ; l'abbé du Plaquet ; Constant , domestique de M. de la Corbiere ; Galland , commis au bureau de la marine ; Magdeleine Poincillon , femme de charge de M. le marquis de Bellemont ; Quentin , cocher de M. Thieri , médecin ; Jannin, portier de M. Parseval Deschênes ; Schmid , caporal des cent Suisses ; Dechevanne , maréchal des logis des gardes du Roi ; Reinier , directeur de la manufacture de porcelaine de Seves ; l'abbé Lecourt de la Gardiolle ; Dedun de la Coudrette , lieutenant & aide-major des gardes du Roi ; madame la duchesse de Villeroy ; Pauline Blangie , pensionnaire du Roi ; Marguerite Paton , marchande fripierre à Paris ; le baron de Marguerite , membre de l'Assemblée nationale ; Doazant , fermier général ; Desmottes, aide-de-camp de M. de la Fayette ; Julien , commis au bureau de la guerre ; Dor , vitrier à Paris ; Cosnier , médecin à Paris ; Maugé , caporal au régiment de Flandres ; Dardenne , aubergiste à Nanterre ; Delorme , écuyer courtier chez M. Leclerc , capitaine au régiment de Tourraine ; Priere , portier au palais du Luxembourg ; Pezet , chapellier à Versailles ; Ecoffet , garçon perruquier ; Prader , musicien ; Compere , capitaine des grenadiers au régiment de Fandres ; Collet ; commissaire des guerres ; le comte Dehautoy ; Lasalle , maître d'écriture à Versailles ; Vattier , entrepreneur des fourages des gardes ; Barnier , principal commis du bureau de la marine ; Bellet de Mirellon , commis au bureau de la marine, l'abbé Grellet , chapelain du Roi ; de Beaumont , écuyer de madame Adelaïde ; de Tourmond , lieutenant-colonel d'infanterie ; Desroches , major de la garde nationale de Versailles ; Deléan , gouverneur des pages de M. d'Artois ; des Salles , me. à écrire des enfans de France ; Prioreau, prévôt général des maréchaussées , des voyages & chasses du Roi ; de Guillemet , lieutenant invalide ; Plantade , professeur de musique ; de Perri , caporal de la garde nationale de Paris , & Pirault , officier de cavalerie ; *rien* qu'on ne sache.

M. Dwall , secrétaire du prince Edouard d'Angleterre. Que dans le courant du mois de septembre dernier , étant

au Palais-Royal, il a entendu tenir le discours suivant, par un particulier qu'on lui a dit se nommer Desmoulins, avocat, & qu'il a reconnu depuis pour être le sieur Camille Desmoulins, auteur d'un journal ; lequel sieur Desmoulins étoit monté sur une table du café de Foy, & une partie du corps passée par un carreau : « Messieurs, je viens de recevoir une lettre de Versailles, qui m'apprend que la vie du comte de Mirabeau n'est point en sûreté, c'est pour la défense de notre liberté qu'il se trouve ainsi exposé, il est trop juste que nous défendions ses jours. L'empereur vient de faire la paix avec les Turcs, pour être dans le cas d'envoyer des forces contre nous : la Reine vraisemblablement voudra l'aller joindre; & le Roi qui aime son épouse, ne voudra point la quitter. Si nous lui permettons de sortir hors du royaume, il faudra du moins que nous prenions M. le Dauphin pour otage : mais je crois que nous ferions beaucoup mieux, pour ne point être exposés à perdre ce bon Roi, de députer vers lui, pour l'engager à faire enfermer la Reine à Saint-Cyr, & amener le Roi à Paris, où nous serons plus sûrs de sa personne. Tout le trouble actuel est fomenté par une vingtaine de prélats dont nous devrions avoir les têtes ». Il vouloit que la députation fût composée de 15 mille hommes armés ; mais le marquis de Saint-Huruge s'est hâté de partir avec une troupe bien moins considérable, à la suite de laquelle affaire, ledit sieur marquis de Sainte-Huruge a été arrêté & constitué prisonnier.

M. Frérot d'Abancourt, ingénieur; de Saint-Cristau, fermier général ; Lormier Détoges, premier valet-de-chambre du Roi; le Soupe, domestique de la demoiselle Nivelet, à Versailles; Mondonnet, caporal des sapeurs du régiment de Flandres; Barbas, sapeur au même régiment, Boislar, aussi sapeur, Fauget, garde du Roi, Marguerite Camelin: épouse du sous-gouverneur des pages du comte d'Artois, Rigonneau, caporal volontaire de la garde nationale parisienne, & Chambert, orfevre, à Versailles, *rien* qu'on ne sache.

Rinquenet, commis de la marine & chef du gobelet de la Reine : Que vers le 12 ou 13 septembre 1789, ayant été informé par différentes personnes de sa maison, que le domestique d'un de ses voisins (M. Hement, directeur de la ménagerie) étoit revenu de Versailles ivre, & s'étoit

s'étoit porté à plusieurs excès, s'étoit répandu en mauvais propos, & entr'autres avoit proféré qu'il lui avoit été offert une bourse de louis pour assassiner la Reine; quoique ce propos eût été prononcé dans l'ivresse, il n'en a pas moins excité l'inquiétude à lui déposant, qui le lendemain matin a été trouver le susdit Hement, pour lui faire part des soupçons qu'il avoit conçus, & l'engager à faire venir son domestique, pour tâcher de découvrir quelle pourroit être la source de cette apparence de complot; qu'il lui fut répondu que depuis le matin il faisoit chercher son domestique, sans avoir encore pu le rejoindre, sur cette réponse, lui, déposant, se chargea de le chercher lui-même; après avoir fait d'infructueuses perquisitions dans toute la maison, il fut enfin informé que ce domestique étoit réfugié au bout des cours dans un poulailler abandonné; que s'y étant transporté, il y trouva cet homme, monté sur un perchoir, presque nud, les yeux étincelans, avec tous les symptômes de la fureur; que lui, déposant, lui demanda ce qu'il faisoit-là; que son maître le faisoit chercher depuis long-temps, & qu'il étoit étonnant qu'il ne se fût pas rendu à son devoir; que cet homme lui répondit, avec l'expression la plus véhémente, qu'il sentoit bien qu'il étoit un homme perdu, mais qu'il s'en f.....; qu'il se ressouvenoit bien qu'il avoit dit la veille qu'il lui avoit été offert de l'argent pour assassiner la Reine; puis cet homme robuste se précipitant du haut de son perchoir, prit le déposant par ses vêtemens au droit de la poitrine, & le transportant à plus de vingt pas de la place où il lui avoit parlé confidentiellement, quoiqu'assez haut pour être entendu par un nommé Pierre, engraisseur de volailles à la ménagerie, lors présent; qu'il avoit effectivement le dessein d'assassiner la Reine; qu'il avoit refusé l'argent pour commettre ce crime, parce qu'il se sentoit le courage de l'exécuter sans intérêt; que Damien n'avoit pas été heureux dans sa tentative; qu'il espéroit l'être davantage; à quoi il ajouta plusieurs autres propos qui manifestoient de plus en plus le délire de la colere, & annonçoient son regret d'avoir manqué la veille seulement d'une heure le passage de la Reine à cheval à la croisiere de la faisanderie, pour exécuter son forfait; que lui, déposant, crut devoir n'opposer à ces violences que la plus grande douceur, qui pût ramener cet énergumene à un état de tranquillité qui pût le mettre à

portée d'en obtenir des éclairciſſemens plus poſitifs ; qu'en conſéquence il l'avoit engagé avec douceur à reprendre ſes eſprits, à ceſſer des propos qui ne pouvoient pas entrer dans ſon cœur, & qui ne pouvoient être qu'une ſuite des excès auxquels il s'étoit livré la veille ; qu'il ne pouvoit avoir aucune raiſon pour en vouloir perſonnellement à la Reine ; qu'elle ne lui avoit fait aucun mal & qu'il ne pouvoit pas avoir connoiſſance qu'elle en eût fait à qui que ce ſoit ; enfin il exigeoit de lui qu'il s'habillât, & vînt cauſer plus tranquillement avec ſon maître, ce qu'il ne fit qu'après l'aſſurance que lui donna le dépoſant qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour que les ſuites de ſes criminelles indiſcrétions de la veille lui fuſſent le moins préjudiciables qu'il feroit poſſible ; de-là le dépoſant ſe rendit dans l'appartement dudit ſieur Lement, où le jeune homme ne tarda pas à ſe rendre ; là après avoir fait fermer les portes, le dépoſant & le ſieur Lement s'occuperent de nouveau à calmer les eſprits dudit jeune homme, afin d'en obtenir les lumieres qu'ils deſiroient ; parvenus à le tranquilliſer un peu, ils lui demanderent les détails de ſa conduite de la veille, & l'engagerent à n'en taire aucune circonſtance ; alors il déclara qu'il avoit été goûter la veille avec deux de ſes amis de Paris, dans un cabaret de la rue des Récollets de Verſailles ; qu'il avoit quitté ſes amis vers les ſept heures du ſoir ; qu'étant ſorti dudit cabaret, un peu pris de vin, il étoit redeſcendu, en chantonnant, de la rue des Récollets dans celle du Vieux-Verſailles ; qu'au moment où il détournoit la rue pour ſe rendre dans celle de la Surintendance, il avoit été accoſté par un jeune homme, de la taille de cinq pieds ſix à ſept pouces, ſortant de l'auberge du Juſte ; vêtu d'un habit garni de boutons d'acier, un gilet, deux montres, & en général fort bien mis ; que ce jeune homme, en l'abordant, le félicita ſur ſa gaieté, à quoi, lui domeſtique ; répondit qu'il chantoit, mais qu'il n'en étoit pas plus gai pour cela ; qu'il étoit auſſi affecté que tout le monde des malheurs publics ; qu'il avoit entendu dire que c'étoit la Reine qui en étoit cauſe, qu'à ces mots le jeune homme lui parla avec plus d'intérêt, & l'excita à entrer dans de plus longs détails ſur les griefs qu'il prétendoit avoir contre la Reine, qu'alors il ſe livra à beaucoup de propos contre la Reine, il en vint juſqu'à dire qu'il feroit heureux s'il pouvoit en délivrer la France, ces dernieres paroles firent un effet tel ſur le jeune homme, qu'il le

félicita sur ses sentimens, qu'il qualifioit patriotiques, & se retirant à l'écart près la boutique d'un cordonnier établi au coin de la rue du Vieux-Versailles, lui avoit offert une fort grosse bourse pleine d'or & d'argent, pour entretenir les dispositions qu'il annnonçoit, & lui promit une récompense bien plus considérable s'il exécutoit ce projet, que d'ailleurs il n'étoit pas seul dans ces dispositions, que plus de soixante personnes avoient part à ce complot, & étoient interressées & payées pour qu'il eût du succès, que s'il vouloit se rendre le même jour à Paris à la place Louis XV, il y souperoit avec ses confédérés, qui seroient bien aise de faire connoissance avec lui; qu'il avoit répondu qu'il n'avoit pas besoin d'argent, qu'il auroit bien le courage d'agir sans intérêts; que quant au voyage de Paris, il remercioit des invitations qui lui étoient faites, parce qu'il avoit son service auprès de son maître; qu'il pourroit compter sur lui, mais qu'il desiroit savoir comment il lui seroit possible de le rejoindre; que le jeune-homme lui répondit que sous quelques jours il lui feroit parvenir de ses nouvelles, mais qu'il ne perdît pas son objet de vue, & qu'enfin, après plusieurs démonstrations d'amitié, il se séparerent; qu'il étoit revenu à la ménagerie, en pensant à cette conversation, ce qui avoit de plus en plus échauffé sa tête, au point que sur la route il avoit poursuivi à coups de bâton un homme jusqu'à la porte de la ménagerie; que là, on lui avoit ôté cet homme des mains, & qu'il ne savoit plus ce qu'on avoit fait de lui, domestique, depuis ce moment, & qu'il n'avoit repris ses esprits que le matin où il s'étoit trouvé couché dans l'écurie du déposant; qu'au reste, dans le moment où il parloit, il sentoit de vifs remords de tous les excès, propos, auxquels il s'étoit livré depuis la veille, & qu'il s'estimeroit fort heureux si son repentir sincere pouvoit le soustraire aux peines qu'il reconnoissoit avoir encourues; que lui, déposant, & le sieur Lement l'avoient encouragé dans ces bonnes dispositions, & lui avoient même laissé espérer de faire ce qui dépendroit d'eux pour obtenir sa grace, si son repentir étoit sincere, & si changeant de résolution, & reconnoissant combien elle étoit criminelle, il vouloit faire ce qui pourroit dépendre de lui pour faire connoître les pesonnes qui lui avoient inspiré d'aussi coupables desseins, le déposant

& ledit ſieur Lement s'y engagerent, à la condition que ledit domeſtique ne ſortiroit pas de quinze jours au loin, & ſe promeneroit ſeulement autour de la maiſon, pour voir s'il ne ſeroit pas accoſté par quelques-unes des perſonnes qui avoient formé un ſi funeſte complot; que le domeſtique s'étant retiré, le dépoſant & ledit ſieur Lement ne crurent pas devoir prendre ſur eux de garder un ſecret d'une telle importance, & s'accorderent à en faire part à M. de Villedeuil; que ledit dépoſant ſe chargea de cette démarche, & ſur-le-champ alla chez M. de Villedeuil, dépoſer tous les faits ci-deſſus, après l'avoir ſupplié de donner ſon approbation aux conditions faites avec le coupable; que M. de Villedeuil approuva les meſures proviſoires qui avoient été priſes, remercia lui dépoſant, lui promit de faire ſurveiller le jeune-homme de ſon côté, & recommanda qu'on mît le plus grand ſoin d'éclairer ſes démarches dans l'intérieur de la maiſon.

M. Verdier, maître des poſtes à Verſailles: Menard, notaire à Verſailles: Clauſſe, procureur à Verſailles: l'évêque de Clermont: le baron de Cruſſol: Jauneſt, membre de l'Aſſemblée nationale: Gouge, horloger du Roi: Maret d'Aubancourt, garde de M. d'Artois: Bluteau, négociant à Verſailles: Pulieux, garde du Roi: de Canecaude, garde de la manche du Roi: Dechaumontel, écuyer-fourrier des gardes du Roi: Roſe Barré, ouvriere en dentelle: Louiſe Pieret, gouvernante d'enfans: François, officier de Meſdames: Borg, muſicien de la chapelle du Roi: Hivert, commis des bureaux de la guerre: Bouſmard, député à l'Aſſemblée nationale: Danès, garde de M. comte d'Artois: Depochet, membre de l'Aſſemblée nationale: Laimant, inſpecteur de la ménagerie du Roi: Bouché, engraiſſeur de volailles à la ménagerie du Roi: Aubry, menuiſier à Verſailles: Maury, apothicaire à Verſailles: Truffet, marchand de drap à Verſailles: Decuverville, capitaine au régiment des chaſſeurs à cheval des Evêchés: Dufreſne de Saint-Léon: Jeanne Mongin: Luce, boulanger à Verſailles: l'abbé de Nejac, chapelain de la Reine: Bouchard, garde du Roi: Bellanger de Rebourceau, garde du Roi: de la Barre, ſerrurier à Paris: Liancour, négociant à Verſailles: Jeanne Tilet, traiteur à Verſailles: Marie Guyole, de Verſailles:

Prey, gentilhomme ordinaire du Roi : de Chancel, garde du Roi : Sezille de Beſſancourt, l'un des maréchaux des-logis des gardes du Roi : de Forget, commandant général de la fauconnerie du Roi : Benion, charpentier à Verſailles : Egaſſe, ſecrétaire-commis à l'Aſſemblée : Galleman, auſſi ſecrétaire - commis à l'Aſſemblée : Santerre, commis dans la maiſon du Roi, d'Haucourt, garde du Roi : Burkhoffer, maître de harpe : Mercier, valet-de-garde-robe de madame Adélaïde : Payot de Bauregard : Jouanne, négociant à Verſailles : & Motte de Vareille, commis de la municipalité de Verſailles, n'offrent rien dans leur dépoſition qui puiſſe piquer la curioſité ; il en eſt ainſi de celle de M. Laſtours, premier page du Roi : de M. Morlet, ſculpteur à Paris : de Marie Bon, bourgeois à Verſailles : de M. Boſcary, négociant à Verſailles : Prieur, Rabel & Marquand, garçons de la chambre du Roi : de celles de M. de la Luzerne, faite à Langres : de M. de la Rocques, garde du Roi, faite à Pontaudemer : de M. le chevalier de Lille, faite à Annonay : de M. Raymond, garde du Roi, faite à Milhaud : & même de celle de M. Mounier, ci devant député à l'Aſſemblée nationale, faite à Geneve, & qui termine toute la procédure.

Nous finirons cet extrait par la dépoſition de M. de Miomandre de Chateauneuf, garde du Roi, dans laquelle il s'exprime ainſi :

Au mois de ſeptembre dernier, le régiment de Flandres infanterie fut demandé par la municipalité de Verſailles & approuvé par l'Aſſemblée nationale, pour maintenir l'ordre & empêcher les violences exercées contre pluſieurs citoyens, & notamment contre un boulanger, demeurant près de la rue des Tournelles, qui fut arraché des femmes par meſſieurs les gardes-du-corps. Un ancien uſage qui a toujours été en vigueur dans l'armée françaiſe, eſt de donner un repas de corps au régiment qui arrive, & fraterniſer chaque individu. La maiſon du Roi ſe fit un devoir de remplir cette formalité avec d'autant plus de raiſon qu'elle avoit été régalée au voyage que le Roi fit à Cherbourg par pluſieurs régimens d'infanterie, & notamment à Valogne, où deux régimens d'infanterie garderent quatre détachemens pendant huit jours ; le repas de corps fut fixé au premier octobre ; tout ce qui étoit militaire fut

invité de s'y trouver; vingt membres dans tous les grades de la milice nationale de Versailles reçurent une députation de messieurs les gardes-du-corps, de laquelle étoit M. le duc de Villeroy de service auprès du Roi. De six cens gardes-du-corps que forme la maison du Roi, il n'y en eut que quatre-vingt qui assisterent au repas; l'on choisit pour local la salle de l'opéra du château. Je fus invité à ce repas à cause de deux freres que j'ai gardes-du-corps dans la compagnie de Luxembourg, & plusieurs parens dans les quatre compagnies; à trois heures après midi le point de ralîement fut à la grille du château; l'on se transporta dans la salle de l'opéra, & chacun fut placé de maniere à ce que les uniformes fussent entremêlés; le hazard me plaça dans le fer-à-cheval, vis-à-vis M. le duc de Villeroy : à ma droite étoit M. Durepaire, garde-du-corps écossois, & à ma gauche M. de Saint-Martin; la plus grande décence régna en ce repas militaire; la musique de Flandres, & les trompettes de MM. les gardes seulement étoient à l'orcheſtre : au second service, les grenadiers du régiment de Flandres parurent à l'amphitéâtre. M. le duc de Villeroi leur fit l'honnêteté de les faire entrer dans l'intérieur du fer-à-cheval : cette faveur accordée engagea le capitaine des gardes d'accorder même faveur à une partie des grenadiers des gardes-suisses & des chasseurs des trois Evêchés. Les grenadiers de Flandres demanderent la permission de porter des santés pour le Roi, & à la prospérité de la famille royale, ce qui fut exécuté : tous les spectateurs se réunirent au voeu de ces militaires. Au commencement du dessert dans une des loges grillées, on apperçut la Famille royale : l'allégresse recommença & chacun étoit pénétré d'amour & de respect pour la personne du Roi. Sa majesté ne put tenir au témoignage du plus respectueux attachement que lui témoignerent tous les militaires; elle descendit de la loge, & honora de sa présence, dans l'intérieur du fer-à-cheval, tous les militaires réunis : elle fit le tour de la table en bottes, accompagnée par M. le prince de Poix, qui l'avoit suivie à la chasse le même jour. Après le repas on fit la motion de faire transporter la musique sur la terrasse de monseigneur le Dauphin; il pouvoit être alors neuf heures environ du soir; je suivis le cortége, après avoir demeuré environ un quart-d'heure sur la terrasse. Je me proposois de monter à l'oeil de boeuf, lorsque je fus

arrêté dans le paſſage qui communique au grand eſcalier auprès du corps-des-gardes des Hocquetons, par un chaſſeur des trois Evêchés, qui étoit le front appuyé ſur le plombeau de ſon ſabre hors du fourreau ; cet homme en me voyant paſſer, me ſaiſit par le poignet gauche, & me dit qu'il étoit bien malheureux ; la douleur la plus profonde étoit peinte ſur ſa figure. Je lui demandai s'il avoit quelques chagrins domeſtiques, s'il avoit beſoin de ſecours particuliers; il me répondit qu'il n'avoit beſoin de rien que de la mort, qu'il avoit un poids ſur le cœur qui l'étouffoit. Je lui répondis qu'il pouvoit s'en rapporter à moi, que je ferois mon poſſible pour lui être utile.

Les larmes l'empêchoient de s'expliquer : mais ſe voyant ſeul pour le moment avec moi, il prononça ces mots ſans aucune liaiſon : notre bon Roi, cette brave maiſon du Roi, je ſuis un grand gueux ! les monſtres qu'exigent-ils de moi ? qui ? lui demandai-je : ces jean-foutres de commandant & d'Orléans : dans l'inſtant il y eut beaucoup de monde qui nous entourerent. Cet homme devint furieux, & il ne fut plus poſſible de le contenir : il ſe mit la pointe du ſabre ſur l'eſtomac : & ne pouvant l'arrêter, j'apperçus M. Duverger, garde-du-corps, compagnie de Luxembourg, & je m'écriai : à moi, Duverger : il vint auſſi-tôt & déſarma ce chaſſeur : malgré la force que M. Duverger & moi employâmes, nous ne pûmes empêcher que le militaire ne ſe bleſsât, le ſang vint auſſi-tôt, & l'homme devint plus furieux : pluſieurs perſonnes à moi inconnues donnerent du ſecours, pour ſaiſir cet homme & l'emporter au-delà des cours. Je fis avancer les porteurs, mais il ne fut pas poſſible de le placer dans la chaiſe, & j'ai dirigé ma marche pour dépoſer cet homme au corps-de-garde des ci-devant gardes-françaiſes, qui communique de l'eſcalier du miniſtre de la maiſon du Roi, où ce régiment des chaſſeurs des trois-Evêchés avoit établi une vedette. En traverſant la cour royale, j'apperçus M. le comte de Saint-Marceau, officier des gardes-du-corps, je l'appelai & le priai de vouloir être témoin des aveux que nous eſpérions avoir de cet homme : en arrivant dans le local, ci-deſſus déſigné je fis étendre une botte de paille, & y fis placer cet homme qui étoit tombé dans un abbattement total ; on lui fit donner tous les ſecours du moment : mais, lorſque nous eſpérions être ſeuls avec

lui, font furvenus plufieurs de fes camarades, qui à la vue de l'état de ce chaffeur, fe font avancés & un d'entre eux m'a détaché deux coups de pieds dans l'eftomac, en difant que c'étoit un mauvais fujet dont ils vouloient fe défaire, me décida à me retirer: je montai au château, où cette affaire avoit eu de la publicité : arrivé à l'œil-de-bœuf, plufieurs perfonnes me demanderent des détails, & M. le duc de Villeroy, capitaine des gardes de fervice auprès du Roi, vint à moi, & me mena dans la falle des nobles, & voulut un récit exact de l'événement qui venoit de m'arriver : je lui fis part de tout à voix baffe dans une des croifées : il me dit qu'il falloit chercher M. de Montmorency, colonel-commandant des chaffeurs des trois Evêchés. Nous le trouvâmes à l'œil-de-bœuf en uniforme : je lui donnai tous les détails dont je viens de parler. J'ai féjourné à Verfailles jufqu'au dimanche quatre dudit mois d'octobre, d'où, après avoir dîné à l'hôtel de MM. les gardes, avec mes freres, & M. de la Tranchade leur camarade, je me rendis à Paris.

Le lundi cinq à fept heures du matin, l'on vint me dire le parti que la ville de Paris fe propofoit de prendre pour faire une defcente à Verfailles; l'on ajouta que la poudre & cartouches de guerre, étoient diftribuées dans chaque diftrict; que la populace s'étoit portée en face de la maifon de ville. Je me décidai à partir pour Verfailles, j'envoyai chercher deux chevaux que je fis mettre à une voiture, & je fuivis le chemin de Verfailles par la barriere de la Conférence; il étoit alors neuf heures du matin, il me furvint beaucoup d'obftacles. Arrivé à la hauteur de l'ancienne barriere de la Conférence, j'ai rencontré une multitude de peuple, beaucoup de femmes armées de piques, quatre pieces de canons, un homme en uniforme de la milice nationale de Paris, à cheval fur l'affut d'un defdits canons; les gargouffes, foulons & caiffons étoient à la fuite; des hommes portoient à la tête des anciens drapeaux de la Baftille. Cette multitude, en me voyant, ont crié, à l'ariftocrate, & à l'efpion; ils ont accouru après moi pour m'arrêter, mais le poftillon a évité le danger en rebrouffant chemin; je lui ai donné ordre de paffer le Pont royal, la rue du Bacq, & de gagner la rue de Vaugirard; arrivé à cette fortie, beaucoup de femmes

armées de piques ont saisi les chevaux & m'ont fait rentrer par la rue de Seves, où deux compagnies de la milice nationale m'ont entouré, m'ont fait sortir de ma voiture & m'ont saisi par le collet, en me demandant mon nom & le motif de mon voyage, ce que j'ai défiguré sous mille prétextes : les soldats nationaux ont coupé les traits de mes chevaux, & les ont placés à une piece de canon qui étoit vis-à-vis ; & je l'ai échappé. Depuis cette époque, je n'ai plus entendu parler, ni des chevaux, ni de la voiture. Je ne changeai point de projet, je suivis les nouveaux boulevards, & à la hauteur des Invalides, j'ai franchi les murs des nouvelles barrieres à l'aide de mon couteau, que je plaçai entre les joints des pierres, le taillant en dessous. A travers les montagnes, j'ai gagné Sain-Cloud où j'ai rencontré deux dames de ma connoissance. Je gagnai Ville-d'Avrai ; entre les bois de Saint-Cloud, j'ai apperçu un détachement de messieurs les gardes du-corps ; j'ai mis mon chapeau au bout d'une perche, & leur fis des signaux qui annonçoient l'alarme, il vinrent sur moi, le sabre hors du foureau ; mais ayant été reconnu par ces messieurs, il me donnerent le temps de reprendre la parole qu'une course longue & précipitée m'avoit ôtée ; je leur demandai s'ils étoient instruits des mouvemens de la Capitale, ils me répondirent que tout étoit calme à Versailles, qu'il y avoit quelques dames de la Halle de Paris arrivées à Versailles, que l'on espéroit les calmer par la bonté du monarque. Partez, messieurs, leur dis-je, & annoncez au Roi, & à la cour une multitude de peuple qui se rend à Versailles avec des projets les plus sinistres ; ce détachement se divisa ; moitié se rendit en cour ventre-à-terre, & l'autre au rendez-vous de chasse, il étoit environ deux heures & demie ; j'ai continué ma route pour me rendre à Versailles par la butte de Picardie ; à moitié de la descente, un écuyer du Roi vint à moi, & me dit que sa majesté lui avoit donné des ordres pour prendre les plus grands détails des nouvelles que je venois d'apporter au détachement ; que les ordres du Roi me prescrivoient de me rendre au château ; ce que j'ai exécuté de suite. En traversant l'avenue pour me rendre à la place d'armes, j'apperçus M. de Lastour, premier page du Roi, qui étoit saisi par des femmes, & qui faisoient la motion de le conduire

à la lanterne : arrivé à la place d'armes, vis à vis la grille, j'ai trouvé la maison du Roi formée en escadron ; à gauche étoit le régiment de Flandres, une partie des chasseurs des Trois-Evêchés étoit parmi le peuple ; je m'adressai à M. de la Coudrelle, chef de brigade, pour avoir l'ouverture de la grille & me conduire chez le Roi ; ce que ce militaire eut la bonté de faire ; arrivé à l'œil-de-bœuf, on me fit passer dans la salle des nobles, où j'ai trouvé M. le maréchal prince de Beauveau, M. de Cicé, garde-des-sceaux, M. de Saint-Priest, M. de la Luzerne, ministre de la marine, M. d'Estaing, qui tous étoient réunis pour tenir un conseil extraordinaire ; l'on me demanda les plus grands détails du motif de mon voyage, & plusieurs de ces messieurs exigerent que je leur disse le volume des troupes qui avoient le projet de se rendre à Versailles ; je leur répondis que dans la traversée, depuis le marais jusqu'à la sortie de Paris, j'avois apperçu toute espece de militaires armés ; & que la générale battoit dans toutes les rues. Dans le même instant on annonça à MM. les ministres, une députation des dames de la Halle, qui fut introduite chez le Roi par M. Mounier, président de l'Assemblée nationale ; sur la réclamation de ces dames, sa majesté eut la bonté de leur donner par écrit la certitude de la diminution du pain, & de l'approvisionnement de la capitale ; j'ai profité de la circonstance pour sortir des appartemens, & me rendre à l'œil-de-bœuf avec M. Miomandre, premier garde du corps, mon frere. La députation sortit de chez le Roi, en criant avec enthousiasme, vive le meilleur des Rois & sa maison : l'on remarqua que plusieurs de ses femmes dirent aux gardes-du corps ; l'on nous a bien trompées, messieurs, l'on nous avoit assuré que vous étiez tous en cocardes noires : M. de l'Huillier, maréchal de logis écossois, leur répondit : voilà mes bonnes amies, comme l'on cherche à abuser de votre crédulité : il ajouta à cette courte harangue, un bienfait.

Peu de temps après l'on vint annoncer dans les appartemens que M. de Savonnieres, chef de brigade, venoit d'avoir le bras cassé en quatre parties par un soldat de la garde nationale de Versailles : une seconde députation des mêmes dames de la halle voulurent d'autorité monter chez le Roi ; douceur, prieres, rien ne put les

calmer, & l'on fut obligé de les introduire chez le Roi; après que l'audience leur fut accordée, elles crierent de nouveau, en traverſant les appartemens, vive le Roi, vive ſes gardes; la ſeconde députation de retour ſur la place d'armes, la réponſe ſatisfaiſante qu'elle apportoit ne plût pas à tout le monde; la fureur s'empara de la populace, des cris affreux, les expreſſions les plus criminelles ſe firent entendre dans tous les appartemens. La cornette dans cette poſition eſt reſtée immobile, la défection a gagné Flandres & les chaſſeurs des Trois-Evêchés, qui juſqu'alors avoient gardé la neutralité, contenus par leurs officiers & repoſés ſur les armes; la Maiſon du Roi s'eſt trouvée ſeule pour défendre l'aſyle du monarque; à ſept heures & demie du ſoir un officier ſupérieur de la milice nationale de Verſailles vint dire à la maiſon du Roi, que ſi l'on faiſoit remettre le ſabre dans le fourreau, il répondoit de tout; à huit heures un quart environ du ſoir du même jour, le même officier vint encore dire que ſi l'eſcadron vouloit ſe retirer, il répondoit que le calme alloit ſuccéder; M. le duc de Guiche, commandant la cornette, s'eſt tranſporté chez le Roi pour prendre les deux ordres, que MM. les gardes du Roi ont exécuté avec enthouſiaſme; ils ont défilé par quatre pour ſe rendre à leur hôtel, au milieu des cris & des huées de la populace: lorſque l'eſcadron a été déployé à-peu-près à moitié, l'on a fait un feu ſur la colonne, qui a tué deux chevaux, & bleſſé pluſieurs de ces meſſieurs; ils ont ſuivi le chemin de la rampe pour ſe rendre à leur hôtel, & ſe ſont formés en ordre de bataille dans la cour du manége. A minuit environ l'on eſt venu porter l'ordre à la cornette de ſe tranſporter ſur l'avenue de Sceaux; l'eſcadron eſt ſorti au pas, & dans le plus grand ordre, pour ſe porter à cette hauteur. J'avois quitté alors l'eſcadron, & m'étois réuni dans la grande ſalle de meſſieurs les gardes au château. M. le duc de Guiche, qui étoit remonté chez le Roi, me dit: comme vous n'êtes point en uniforme, je vous prie de vous tranſporter à l'hôtel, & raſſurer de ma part la garde dudit hôtel. Il me donna un cachet pour me faire reconnoître aux Suiſſes des grilles du château; je remplis cette miſſion, & ſuivis le chemin de la rue de l'Orangerie, & paſſai vis-à-vis les voitures de la cour. J'ai trouvé la porte de meſſieurs les gardes

fermée ; je me fis reconnoître & l'on m'en procura l'entrée ; j'ai trouvé ces messieurs dans une salle-basse en bottes ; j'ai remonté au château, accompagné d'un garde à pied ; arrivés à l'entrée de la rue de la Chancellerie, des cris épouvantables se faisoient entendre sur la place-d'armes, & plusieurs personnes à moi inconnues, disoient que le gros de l'armée étoit arrivé, leurs freres de Paris ; à la hauteur d'un hôtel qui est après la chancellerie, de même des croisées, l'on faisoit un feu continuel : le garde-du-corps qui étoit avec moi, est tombé à mes côtés ; je n'ai pu lui donner aucun secours, & un homme d'une moyenne taille a ramassé le chapeau qui étoit près du ruisseau.

J'ai doublé ma marche & suis venu à l'entrée de la grille de la cour des princes ; il étoit alors minuit un quart environ. J'ai trouvé la place d'armes remplie de troupes de la milice nationale parisienne. Un officier qui les commandoit, ancien dragon du régiment de Bourbon, qui se nomme Chassaigne, & qui demeure rue Saint-Martin, vis-à-vis celle aux Ours, employoit toutes ses forces pour empêcher la troupe de faire feu sur l'escadron qui étoit placé dans la cour des ministres, en disant : il faut attendre notre général. Je me suis présenté à la grille du château qui est la plus près du grand commun, j'ai montré mon cachet, & le suisse m'a ouvert, j'ai monté à la salle du Roi, où j'ai vu arriver M. de la Fayette, qui est entré dans l'intérieur des appartemens. Après sa sortie, l'on a disposé le coucher du monarque, les suisses des appartemens ont fait sortir tout le monde de l'œil-de-bœuf, je me suis réuni de la grande salle des gardes avec messieurs de Miomandre mes freres ; la maison du Roi est restée sur pied toute la nuit, mais chaque fois que leur service leur commandoit, ils avoient à craindre les coups de fusils réitérés, plusieurs de ces messieurs en ont été les victimes. A six heures du matin environ la grille de la cour des princes a été forcée, les brigands se sont portés en foule dans les cours, ils se diviserent en mille sans rien perdre de leur désastreuse activité, leurs guides, ou eux-mêmes connoissoient parfaitement toutes les issues, j'étois alors dans la grande salle, lorsqu'une colonne est arrivée par la salle des cent-suisses. Les brigadiers des gardes-du-corps ont donné l'ordre de se replier chez le Roi, quelques gardes ont été chargés de se

porter au grand escalier pour demander à ces forcenés le motif de leur hardiesse : dans le nombre des gardes étoit Miomandre, le premier qu'ils ont saisi & porté en bas du grand escalier.

La multitude des brigands qui étoit survenue a causé un reflux, à la faveur duquel ce garde-du-corps a profité pour secouer son mousqueton & se sauver par le petit escalier de la Reine ; il a été fusilié, mais pas un coup n'a porté ; il s'est retranché derriere la porte, l'un des valets-de-pied de la Reine l'a fait entrer dans les appartemens, il s'est réuni avec M. de S. Aulaire, à l'œil-de-bœuf ; je me suis retranché chez Madame d'Ossun avec un garde du Roi, que l'on a déguisé avec une redingotte de livrée & autres habillemens de ce genre. Dans cette perplexité, impatient de savoir le sort de mes freres, je suis sorti de ma retraite, & à travers ces brigands, j'ai gagné la porte de la salle du Roi, dont l'entrée m'a été refusée ; j'ai descendu le grand escalier, au pied duquel j'ai trouvé deux cent-suisses, à gauche, qui communique au petit appartement de la Reine. L'un des cent-suisses a ôté son chapeau, je lui ai demandé qui il saluoit, il me répondit que je devois appercevoir M. le duc d'Orléans, à côté duquel étoient deux femmes, dont la tournure gigantesque laissoit entrevoir des hommes, sous ce déguisement en souliers avec des cordons ou rubans ; j'ai effectivement apperçu ces trois personnages ; M. le duc d'Orléans étoit en chenille gris ardoise. J'ai remonté le grand escalier, il étoit alors huit heures un quart environ ; j'ai reconnu à la porte de la salle du Roi, le même officier, le sieur de Chassaigne, qui avoit sauvé, disoit-il nombre de gardes-du-corps ; il m'a fait entrer dans la salle du Roi. Je me suis mis à une croisée, & j'ai apperçu, au milieu d'une foule de peuple, M. de la Motte, garde-du-corps du Roi, deshabillé à moitié ; sa taille peu commune, six pieds quatre pouces, le faisoit appercevoir au milieu des brigands. L'on opinoit quel genre de mort on lui feroit subir, & à intelligible voix, il s'écrioit : ne me faites pas tant languir, il ne faut qu'une minute pour tuer un homme, assouvissez votre rage. Un officier de la garde nationale accourut le sabre à la main, à la tête des grenadiers de la milice nationale de Paris, a formé une barriere

invincible auprès de lui, dans cet ordre a conduit la victime au château ; malgré cette escorte imposante, l'un des brigands a tiré un coup de pistolet à M. de la Motte, qui a emporté l'étoffe & le galon de son habit sans lui faire de mal ; j'ai reconnu dans le nombre des officiers de la milice nationale de Paris, qui conduisoient l'escorte, M. de Guinguerlot, ancien gendarme, & M. Beaujour de Mondelot. J'ai sorti de la salle du Roi, & au grand escalier, j'ai rencontré un capitaine d'infanterie, qui étoit accouru de Paris ; il m'a suivi pour me demander des détails de cette nuit désastreuse, nous avons pris les galeries qui communiquent au contrôle-général, & à moitié de distance de la sortie du château, j'ai rencontré M. de Lusignan, colonel du régiment de Flandres, avec deux personnes qui me sont inconnues ; il étoit en chenille de drap moucheté, un chapeau rond ; il a paru étonné de ma présence. J'observe que j'ai oublié de signaler le chasseur des Trois-Evêchés, dont j'ai parlé précédemment ; il étoit vêtu en grand uniforme, sa taille de cinq pieds six à sept pouces, très-facé, cheveux noirs ; & le lendemain, avec M. de Vergionon, avons fait les plus vives perquisitions pour savoir ce qu'étoit devenu cet homme, mais nos recherches ont été infructueuses.

FIN.

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue Gît-le-Cœur, N°. 16.